













VIVRE À SAINT-PIERRE-EN-PORT

BULLETIN
MUNICIPAL

EDITION
2022

REVUE



 EDITO p. 3	 À VOTRE SERVICE p. 4	 INFOS PRATIQUES p. 5 à 7
 GESTION COMMUNALE p. 8 à 10	 VIE LOCALE p. 11 à 16	 ENVIRONNEMENT p. 17 à 21
 URBANISME p. 22 à 23	 VIE ASSOCIATIVE p. 24 à 33	 PAROISSE SAINT-BENOIT p. 34
 ÉTAT CIVIL p. 34	 MERCI A NOS ANNONCEURS p. 35 à 39	 CALENDRIER DES FÊTES p. 40

SOMMAIRE



EDITO

Chères Saint-Pierraises, Chers Saint-Pierrais,

Et si, enfin, les restrictions sanitaires à la vie collective étaient définitivement derrière nous... J'espère véritablement que les Saint-Pierrais, comme tous les Français, retrouvent le plaisir du partage et de l'engagement dans nos associations, fassent vivre nos commerces et nos entreprises locales, se retrouvent avec bonheur le plus régulièrement possible.

Avec détermination, nous avons pu, l'été dernier, marquer, comme il se devait, la fin des travaux de construction des nouveaux espaces associatifs et locaux communaux. Cette « inauguration » a été un grand succès et je remercie encore toutes les personnes qui se sont mobilisées autour de ces projets, ainsi que les partenaires financiers pour leur soutien.

Une année pleine de chantiers qui ont démarré et qui sont en cours de finalisation, l'installation de la vidéo protection sur le territoire communal, la sécurisation du perré de la plage des Grandes Dalles, l'aménagement de « l'annexe » de la mairie, l'agrandissement des terrains de pétanque, le renforcement de la signalisation routière route d'Eletot, l'espace de jeux sur le stade P. BUREL, l'aménagement de l'entrée du parking de la salle des Pommiers,... et d'autres qui vous seront rappelés dans ce bulletin. Ces travaux sont réalisés pour répondre à vos attentes, vos besoins et améliorer votre quotidien.

Un grand défi nous attend pour les prochaines années... celui de la sauvegarde de notre patrimoine le plus emblématique : notre église. En effet, en cette fin d'année, de mauvaises surprises dans le cadre de la réparation de la corniche de l'aile gauche sont apparues. J'ai dû prendre des dispositions rapides et nécessaires pour sécuriser la voûte qui menace de s'effondrer et interdire l'accès à nos paroissiens dans cette partie fragilisée. Nous aurons l'occasion de revenir vers

vous dans le premier trimestre 2023 pour vous tenir informés des suites de ce dossier.

Tout le long de cette année, nous avons aussi retrouvé les traditionnelles manifestations organisées par les associations, ainsi que d'autres activités culturelles et de détente qui sont venues les compléter. Une saison estivale remarquable et bien remplie, merci à toutes les Associations et leurs bénévoles pour leur investissement et leur ferveur pour rendre notre village dynamique et accueillant.

Je vous invite, plus que jamais, à ne pas baisser les bras et à faire vivre nos associations. Si vous n'êtes pas encore bénévole dans l'une d'entre elles, franchissez le pas et devenez les artisans de la vitalité communale. Des plus jeunes aux aînés de l'Age d'Or, nous sommes tous détenteurs des clefs de notre village.

Votre Conseil Municipal travaille sans relâche au sein de la commune comme de l'intercommunalité pour construire un cadre de vie qui réponde à vos besoins. **Le charme de la ruralité doit se conjuguer avec l'essentiel des services de proximité.**

Nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats afin que ces investissements se réalisent sans augmentation de vos impôts et sans obérer les capacités d'action des générations futures.

Vous avez des propositions pour notre commune, pour améliorer nos pratiques ? N'hésitez pas à venir rencontrer vos élus locaux en mairie. Les échanges constructifs sont toujours bien accueillis.

Bonne lecture
Avec mon dévouement,

Votre Maire,
Emmanuel FAVEY

LES ÉLUS



R. DAVID
1^{er} Adjoint
En charge du Service Technique
Vice-président des commissions :
"Bâtiments, voirie, plage, illuminations",
"fleurissement et espaces verts"



D. JAYOT
2^{ème} Adjoint
En charge des agents administratifs
et Entretien / Cantine
Vice-président des commissions :
"Santé" et "Finances et administration"



S. DUJARDIN
3^{ème} Adjoint
Vice-Président des commissions :
"Environnement, PLUI, urbanisme"



V. KIEFFER-JOLY
4^{ème} Adjoint
Vice-présidente des commissions :
"Logements et salles communales",
"Communication, tourisme, artisanat et
commerces", "Culture et associations"



A. HAUGUEL
Vice-présidente de la commission :
"Affaires scolaires"



J. MILLET
Vice-Président des commissions :
"Jeunesse et sport"
et "Fêtes et commémorations"



P.A. BERGER
Vice-président de la commission :
"Solidarité et Intergénérationnelle"



D. LECONTE



J.P. BRIET



L. MALANDAIN



J. TRÉPIÉD



J.C. LAVENU



A. LEPRINCE

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Service administratif de la mairie



E. GREAU
Secrétaire de Mairie



H. TARNAUD
Adjointe administrative
(en congé maladie)



L. HAUGUEL
Adjointe administrative
remplaçante
(en congé maternité)



S. DELALANDRE
Adjointe administrative
remplaçante



L. NOËL



O. DEFRESNE
(mutation au
06 Juin 2022)



E. PROVAUX



N. LARCHER

Agence postale



V. ANSEAUME
Adjointe administrative
chargée de La Poste
(en congé maladie)



C. CALLEWAERT
Adjointe administrative
remplaçante

Écoles



E. DUVAL
Atsem à l'École Maternelle
(départ à la retraite au
1^{er} novembre 2022)



C. DELABORDE
Aide à l'enseignante
école communale



A. KESTELYN
Surveillance
cantine et garderie



C. PASQUIER
Entretien des locaux
Gestion service cantine



H. HERVIEUX
Surveillance cantine
Entretien salles
communales

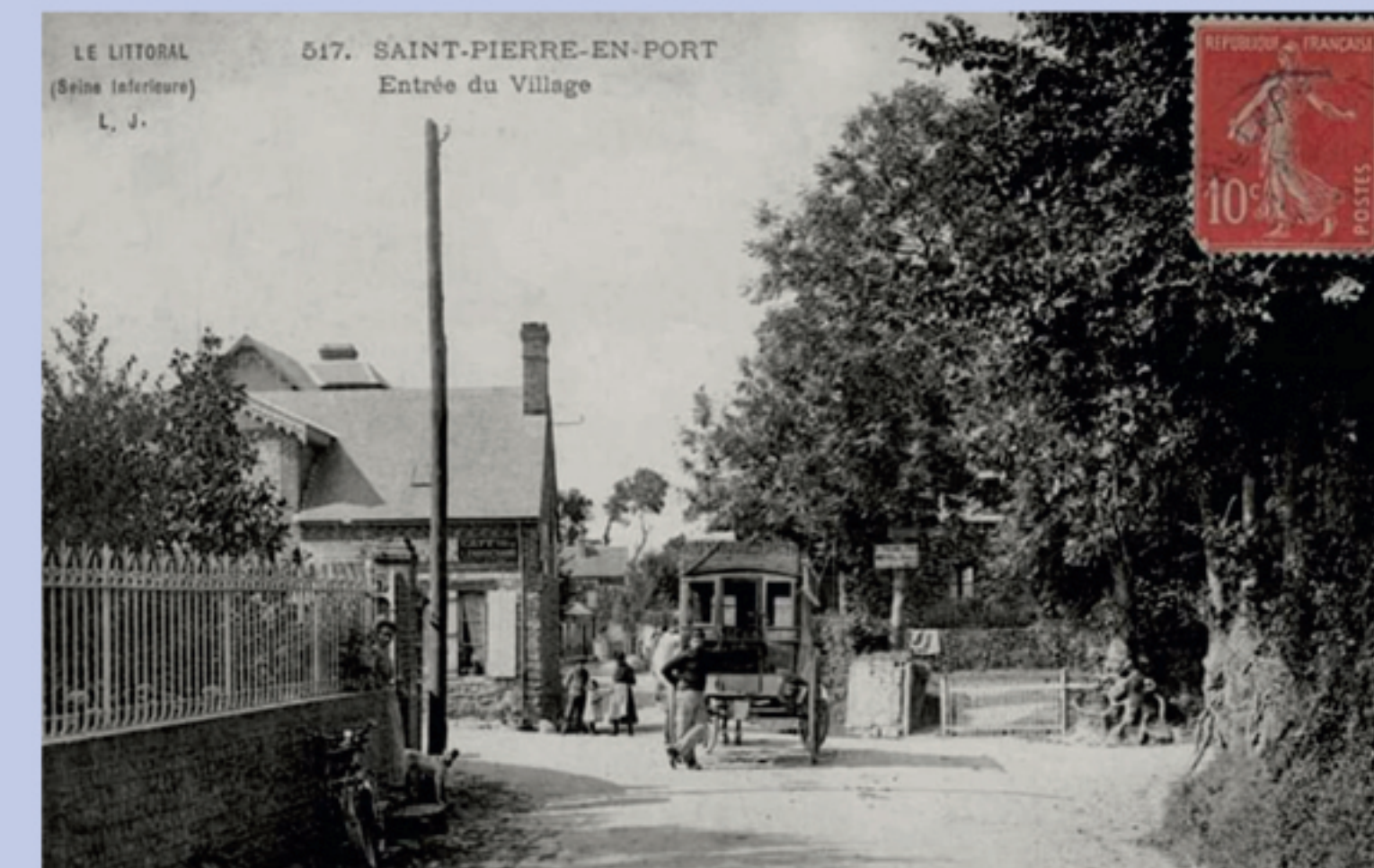
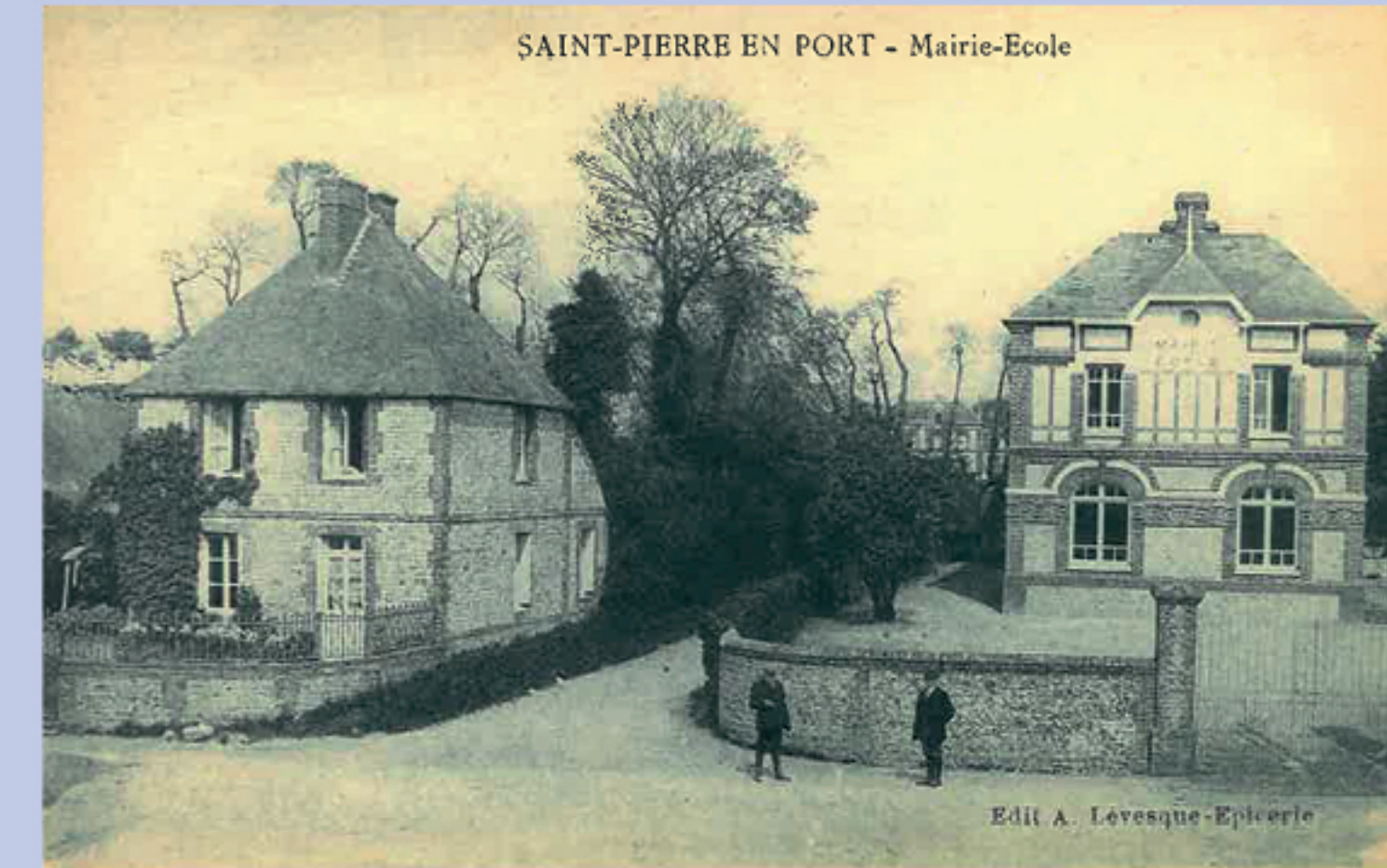
COORDONNÉES DE LA MAIRIE

41, rue de la Mairie 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

☎ 02.35.27.42.56

@ saint-pierre-en-port-mairie@wanadoo.fr

site internet : <http://www.saint-pierre-en-port.fr/>



Horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Lundi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30
Mardi : 9h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi
Mercredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30
Jeudi : 9h00 - 12h00 / Fermé l'après-midi
Vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 16h30

Permanence des élus uniquement sur rendez-vous

M. le Maire : le mardi de 17h00 à 19h00

M^{me} et M^s. les Adjointes :
le vendredi de 15h00 à 17h00

MAIRIE

NUMÉROS PRATIQUES

CENTRE HOSPITALIER

Centre Intercommunal du Pays des
Hautes Falaises
100 Avenue François Mitterrand
76400 FECAMP
Tél. 02.35.10.90.00

CENTRE MEDICO-SOCIAL

Cd 69, Rue Guy de Maupassant
76540 THIERGEVILLE
Tél. 02.35.29.81.49
Vous pouvez rencontrer une puéricultrice, un
médecin PMI, une sage-femme...

PHARMACIE

Pharmacie Hauchecorne Benard
81, rue de la Mairie
76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT
Tél. 02.35.27.41.10

INFIRMIERE

Madame Julie THEUBET
C.C La Boule d'Or
50, rue de la Mairie
76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT
Tél. 06.49.69.47.69

L'AGENCE POSTALE SAINT-PIERRE-EN-PORT

C.C La Boule d'Or
Rue de la Mairie
76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT
Tél. 02.35.10.06.40
Horaires affichés sur panneau
pocket et à l'agence postale

ECOLE SAINT-PIERRE-EN-PORT

Ecole Primaire, Monsieur A.CAHARD &
M.BOUDIN - DURAND
Tél. 02.35.27.49.20
École Maternelle, Mme J.VOLLE
Tél. 09.67.44.44.95

ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT

Sous-Préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
76600 LE HAVRE
Tél. 02.35.13.34.56

Préfecture de la Seine-Maritime
7, Place de la Madeleine
76000 ROUEN
Tél. 02.35.76.50.00

RECETTE MUNICIPALE DE FECAMP

76, rue Jules Ferry
76400 FECAMP
Tél. 02.35.28.86.83

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS D'YVETOT

2, rue du Couvent
76190 YVETOT
Tél. 02.35.95.98.60

AGGLOMÉRATION DE FÉCAMP

825, route de Valmont
76400 FECAMP
Tél. 02.35.10.48.48
Mail : contact@agglo-fecampcauxlittoral.fr
Site : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

LA COMMUNE VOUS FACILITE LA VIE !

Vous avez des questions sur les démarches administratives ?

- Carte d'identité / Passeport : <https://www.ville-fecamp.fr/carte-d-identite-passeport-piece.html>
- Reconnaissance anticipée à la naissance, pour les couples non mariés
- Préinscription scolaire
- Recensement militaire
- Etat-Civil (Naissance, Mariage, Pacs, Décès)
- Certificat d'immatriculation / Permis de conduire / Carte grise : <https://www.ville-fecamp.fr/guides-des-demarches.html>
- Inscription sur les listes électorales
- Attestation d'accueil



Merci de bien vouloir contacter le Secrétariat de la Mairie au **02.35.27.42.56** qui pourra vous guider dans certaines de vos démarches administratives.



Les nouveaux arrivants à Saint-Pierre-en-Port doivent, s'ils le souhaitent, s'inscrire sur les listes électorales :

- Soit en ligne
- Soit en Mairie



Vous pouvez également retrouver tous les détails de ces démarches administratives sur notre site internet de la commune : www.saint-pierre-en-port.fr

LES NUMÉROS D'URGENCE :

<p>15 SAMU</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.</p>
<p>112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p>LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.</p> <p>FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOIS</p>	<p>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.</p>
<p>3117</p> <p>Pour signaler par téléphone une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>3919</p> <p>Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.</p>	<p>119</p> <p>Numéro d'urgence dédié aux enfants en danger, victimes de violences physiques ou psychologiques.</p>
<p>31 117</p> <p>Pour signaler par SMS une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.</p>	<p>115</p> <p>Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.</p>	<p>116 000</p> <p>Numéro d'urgence en cas de disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.</p>





Régis DAVID
Vice-président des commissions "Bâtiments, voirie, plage, illuminations", "Fleurissement et espaces verts"

TRAVAUX RÉALISÉS



Jeux cours des écoles



Jeux cours des écoles 1 2332 €



Clôture nouvel atelier 5508 €



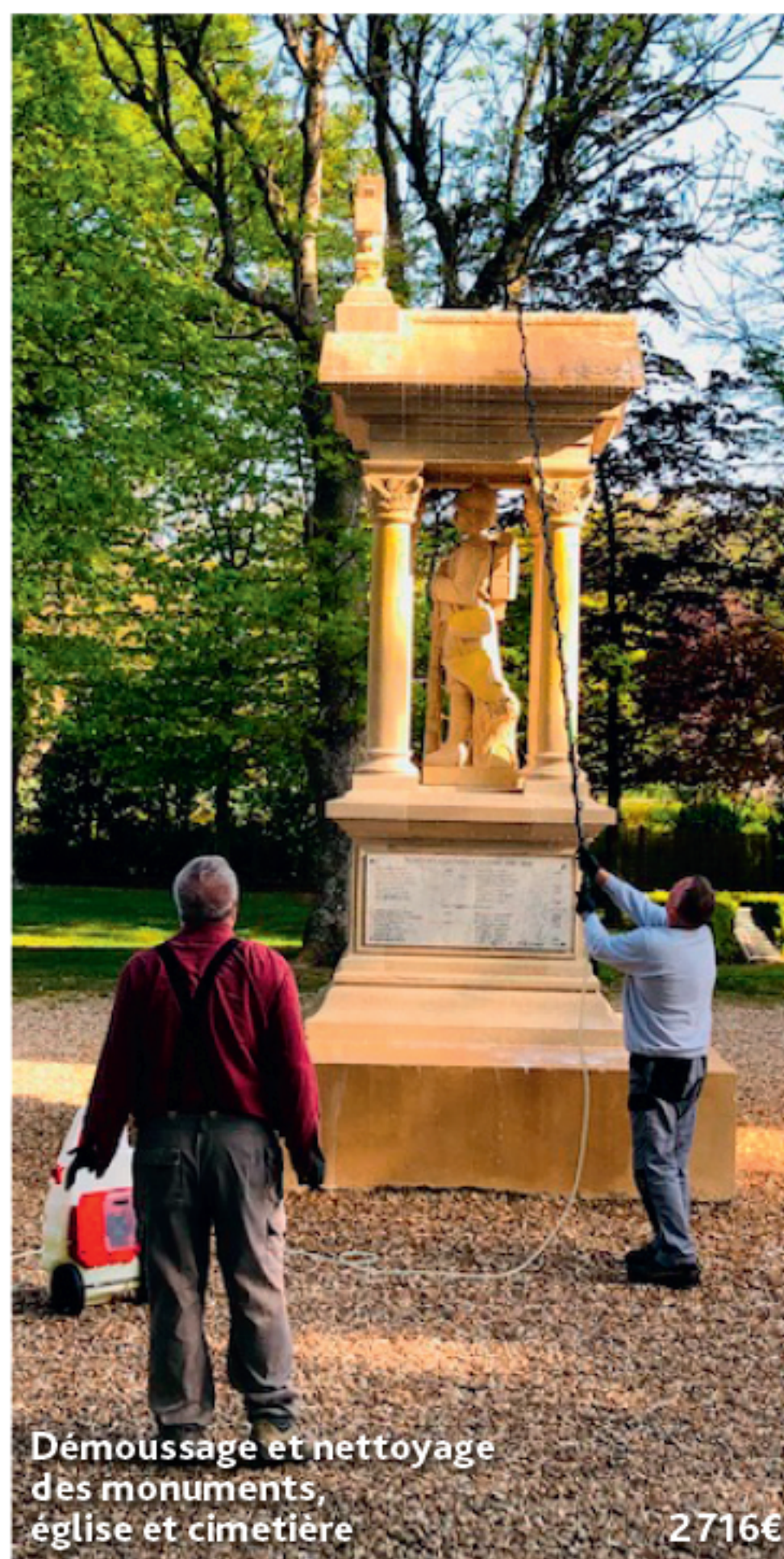
Sécurisation des abords de l'école 4104 €



Panneaux de sécurité routière 6768 €



Élagage cour de la mairie



Démoussage et nettoyage des monuments, église et cimetière 2716€



Pose et dépose de bouées et plus généralement coût annuel de surveillance des plages 28160 €



Remplacement du radar pédagogique vandalisé 2631 €



Réaménagement du parking de la Salle des Pommiers 17 129 €

GESTION COMMUNALE



Renforcement du Perré, plage des Grandes Dalles 6864 €



Élagage arbres et haies, parking de la plage



Borne incendie, rue du Nord 4195 €



Déploiement de la vidéosurveillance mise en route début 2023 62 896 €



Nettoyage cimetière sud, aire de pique-nique, descente à la plage, fond de Colette, chemin de la falaise, avenue de Bouleville, chemin vert, chemin du Haut Mauvard, cimetière nord 15 432 €



Consolidation de l'église 7 056 €



Création d'une aire de jeux 56 000 €

LOCATION DE SALLES DE RÉCEPTION

- à l'occasion d'une inhumation : gratuité de la salle (sauf vaisselle) aux familles
- un forfait ménage de 50 € lorsque la salle, les tables ou les chaises n'ont pas été nettoyées
- le maintien de 30 € pour la location de la salle avec vaisselle aux associations
- toute dégradation immobilière ou mobilière sera chiffrée et facturée au locataire.

LA SALLE DES POMMIERS



Capacité d'accueil pour un repas :
100 personnes

LA SALLE DES GALETS



Capacité d'accueil pour un repas :
35 personnes
Réservée exclusivement aux Saint-Pierrais
UNIQUEMENT le midi

Salle des Pommiers			
TARIF COMMUNE		TARIF HORS COMMUNE	
1 Dîner ou 1 Déjeuner	180 €	1 Dîner ou 1 Déjeuner	290 €
2 Repas le même jour	220 €	2 Repas le même jour	350 €
1 Week-End	260 €	1 Week-End	380 €
1 Vin d'honneur	90 €	1 Vin d'honneur	120 €
Location de vaisselle	50 €	Location de vaisselle	50 €

Salle des Galets	
LOCATION SANS VAISSELLE, AU TARIF	
1 Déjeuner	80 €
1 Vin d'honneur	80 €

TARIFS CONCESSIONS

Les tarifs concernent le cimetière Nord, aucune place n'étant disponible dans le cimetière sud.



Concession (2 pers.)

50 ans	240 €
30 ans	200 €

Colombarium

30 ans	260 €
Case et porte en granit noir	420 €

Cave urne

50 ans	240 €
30 ans	200 €

L'ÉCOLE ET NOS ENFANTS...

Mot du Directeur de l'École 2021-2022, une année enfin normale !

On l'a attendue, cette rentrée scolaire où la pression de la Covid-19 se faisait moins sentir. Après avoir fait le dos rond et patienté avec angoisse pour voir ce qu'il allait advenir de nous ! Nous avons traversé les prémisses de l'épidémie, les affres des confinements, les balbutiements des protocoles sanitaires et la valse de leurs modifications.

Nous avons vu le stress que la situation sanitaire a fait peser sur les familles, nous avons supporté le masque toute la journée, nous avons renoncé à toutes nos sorties scolaires, interdit à nos élèves de s'approcher les uns des autres ou de se prêter du matériel. Nous avons rangé nos jeux dans les placards, supprimé les ballons dans la cour. Nous avons vu les habitudes se prendre, la résignation face à cette maladie qui s'installait. Nous avons enduré les tests en tous genres afin de protéger les plus faibles d'entre nous.

Et tout ça dans une discipline et une bienveillance générale qui faisait chaud au cœur. Nous ne pourrions jamais vous remercier pour la patience et la compréhension dont vous avez tous fait preuve pendant ces dures années. Tout ceci était nécessaire et vous l'avez subi sans sourciller. Mais il fallait que cela ne dure qu'un temps, nous le savions tous.

Il fallait que la vie reprenne ses droits et que nos chères petites têtes, blondes, brunes ou rousses, retrouvent une école qui soit un lieu de vie et non le théâtre de toutes les précautions. Et ce temps est venu. Nous avons pu passer une année scolaire plus ou moins dans les standards pré-2020.

Nous avons redécouvert la joie d'emmener une classe à la piscine, même si cela n'a pas duré aussi longtemps que nous l'espérons. Nous nous sommes rappelés ce qu'était le théâtre, le spectacle vivant, là, devant nos yeux. Avec des acteurs en chair et en os qui étaient là pour nous. Nous avons ressenti des émotions, ri, soupiré, retenu notre souffle. Parce que l'art, c'est la vie et que ça nous avait manqué !

Nous avons retrouvé le plaisir, enfin de notre kermesse de fin d'année, ressorti nos vieux jeux et construit de nouveaux. Nous avons vu se fédérer la communauté scolaire autour de ce moment de partage et de bonne humeur. Les familles sont venues, les rires ont retenti sur l'herbage devant la salle des Pommiers. D'anciens élèves sont venus nous prêter main forte : nous adorons cela ! Cette kermesse, ce sont de bons moments et d'excellents souvenirs. C'est le fil rouge que nous déployons d'année en année pour le plaisir des plus jeunes.

C'est le signe d'une école qui vit bien.

Bon, nous avons aussi poursuivi une tradition dont nous nous passerions bien, par contre, celle de l'absence pour motif médical de l'un-e d'entre nous pendant le mois de juin. Et l'an dernier, ce fut Marion Boudin-Durand qui reprit le flambeau allumé par votre serviteur en 2021 ! Gageons qu'elle se remettra rapidement sur pieds et que tout ceci ne sera bientôt qu'un bien mauvais souvenir.

Et puis, en ce début d'année 2022-2023, nous avons dit "au revoir" à Babeth. Notre Babeth qui nous accompagnait depuis dix-huit années. Une collègue en or, généreuse, pleine de vie, de pétillance et de facéties. Babeth a pris sa retraite, et nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa famille et de ses amis. Elle nous manque déjà, mais nous sommes certain-es qu'elle ne sera jamais loin de l'école et que nous la reverrons rapidement !

Coralie a pris sa place en maternelle et elle a su prendre rapidement ses marques, ce qui nous ravit. Et comme Coralie n'assure plus la garderie, c'est désormais Aurélie qui accueille les enfants le matin, le midi et le soir. Nous leur souhaitons à toutes deux la bienvenue et la plus grande réussite professionnelle.

Et à vous tous, nous redisons : merci ! Sans votre soutien, que vous soyez parent d'élèves, collègue, personnel de la commune, élu ou habitant du village, notre mission serait autrement plus difficile et certainement beaucoup plus terne. Votre présence à nos côtés pour nos élèves nous est nécessaire et bénéfique. Puisse cet état de fait durer aussi longtemps que possible.

Andy Cahard – directeur de l'école



Anne HAUGUEL
Vice-présidente la commission "Affaires scolaires"

L'école des Embruns accueille pour cette année 2022/2023, 71 enfants répartis en 3 classes :
- M^{me} Vollé a 27 enfants dans sa classe sur 3 niveaux, petite, moyenne, grande section de maternelle.
- M^{me} Boudin-Durant a 19 enfants dans sa classe sur 2 niveaux, CP et CE1.
- M. Cahard directeur de l'école, a 25 enfants dans sa classe sur 3 niveaux, CE2, CM1 et CM2.

Les horaires de l'école sont de 9h00 à 12h00, de 13h30 à 16h30, du lundi au mardi et du jeudi au vendredi. Les enfants sont accueillis à partir de 8h50 le matin et à partir de 13h20 l'après-midi.

En ce qui concerne la crise sanitaire, le port du masque n'est plus obligatoire ni pour les enfants ni pour les adultes, dans l'école et ses abords.

Encore quelques mots, la municipalité a été ravie d'offrir en Juin un spectacle de magie, qui avait été reporté durant deux années à cause du COVID.

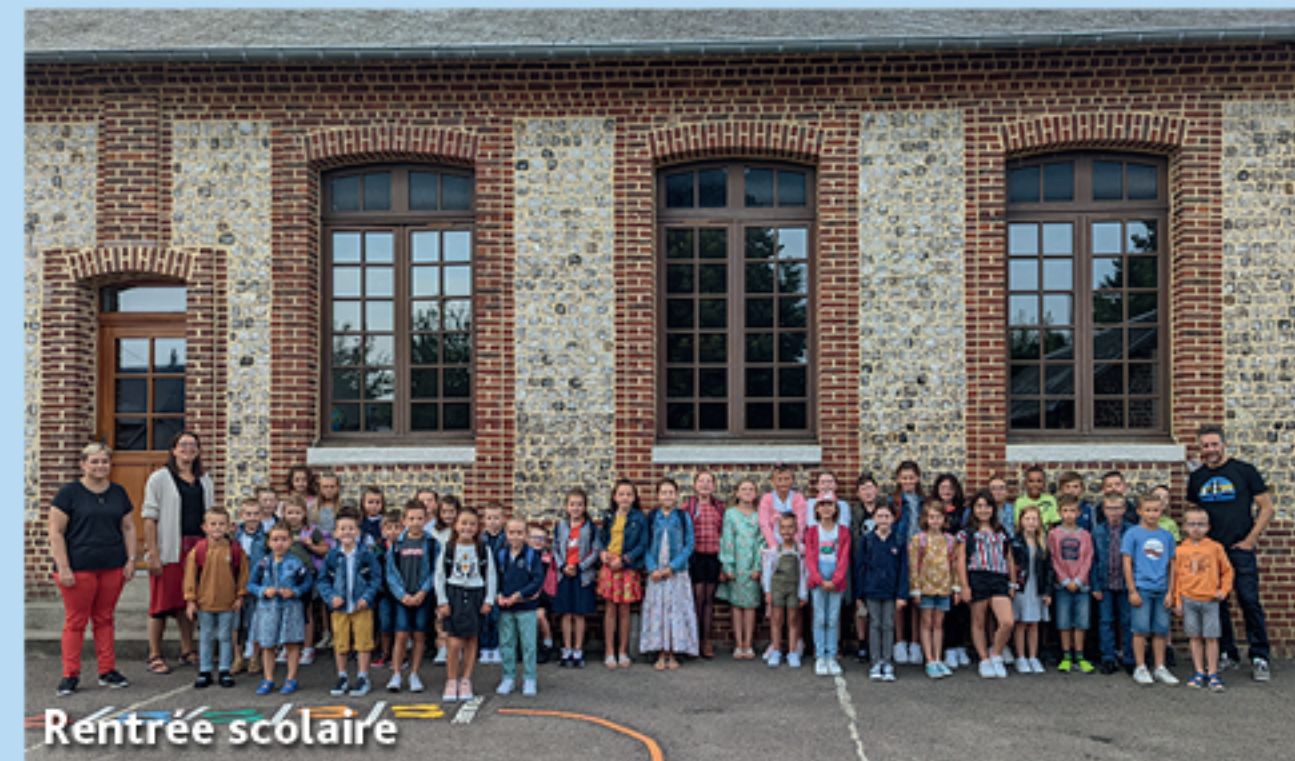
En cette fin d'année les élèves de l'école et leurs enseignants ont pu manger tous ensemble à la salle des pommiers ce 15 décembre le traditionnel repas de Noël, et ce 16 décembre ils ont pu bénéficier d'un spectacle de cirque avec la troupe Dumas, en attendant l'arrivée du père Noël chargé de cadeaux. Pour clore cet après-midi festif, l'association Culture et Loisirs a offert le goûter de Noël à tous les enfants de l'école, nous la remercions chaleureusement.

Pour finir, je voulais souhaiter une très bonne retraite à « Babeth » après 17 ans en tant que ATSEM de notre école, elle part pour de nouvelles aventures. Alors Babeth profite ! Et merci encore pour ton professionnalisme et ton implication auprès des enfants de notre école et auprès de Julie.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer une belle année 2023.



Distribution livres fin d'année



Reprise scOLAIRE



Spectacle de magie



Spectacle de magie



Spectacle de magie



Départ Babeth



Départ Babeth

Le ludisport

Le ludisport a repris le 4 Octobre et accueille 22 enfants, dans la salle de sport de l'école. Cette activité a lieu tous les mardis de 17h15 à 18h15, jusqu'à juin.



Le ludisport a pour but de donner la possibilité à tous les enfants scolarisés à l'école, de découvrir différents sports réparti tout au long de l'année scolaire. Le ludisport est proposé par l'agglomération de Fécamp, et animé par M. DUFRESNE Thomas.

La garderie

Un service de garderie est proposé aux enfants qui fréquentent l'école de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h. Du lundi au mardi et du jeudi au vendredi, au tarif unique de 1.50€ et sans inscription.

Une trentaine d'enfants fréquente la garderie sous la surveillance d'Aurélié Kestelin, fraîchement recrutée depuis le 3 octobre 2022, à qui d'ailleurs nous souhaitons la bienvenue.

La cantine



En moyenne cinquante enfants bénéficient du service de cantine, au tarif de 3.50 €, le repas. La société La Normande, confectionne et livre les repas chaque jour. Christine, Honorine, Coralie et Aurélié sont en charge de la surveillance et du service des repas. Le repas des enfants a lieu de 12h à 13h, chaque jour à la cantine de l'école.

Le Relais Petite Enfance vient à Saint-Pierre-en-Port !

Le Relais Petite Enfance Intercommunal est un service petite enfance itinérant sur les 33 communes de l'agglomération. Il propose chaque semaine (mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30) dans les différentes communes des ateliers d'éveil auxquels enfants et assistantes maternelles peuvent participer. Motricité, peinture, cuisine, musique, jeux de construction... à chaque jour son thème ! Un programme des ateliers est établi tous les deux mois et chaque assistante maternelle peut s'y inscrire avec les enfants qu'elle accueille en appelant directement le relais petite enfance au 02.35.28.96.95. Le mardi 22 novembre, un atelier « Parcours de motricité » est proposé à Saint-Pierre-en-Port ! Ainsi que beaucoup d'autres dont « le spectacle de Noël » que vous retrouverez dans le programme.

Des temps de permanences sont également mis en place pour informer et accompagner parents, assistantes maternelles et gardes à domicile en fonction de leurs demandes liées à l'accueil du jeune enfant (l'aide à la rédaction du contrat de travail, la convention collective, les déclarations pajemploi, l'agrément).

- Permanences à Fécamp à l'Espace Petite Enfance intercommunal :

Lundi : 12h30 à 14h30

Mardi et jeudi : 12h30 à 17h

Permanences téléphoniques au 02 35 28 96 95

Accueil uniquement sur rendez-vous au Pré en bulles
7 rue d'Alsace 76 400 Fécamp.

- Permanences à Valmont au Centre Médico-Social, Rue Guy de Maupassant:

Accueil sur rendez-vous et permanences téléphoniques au 02 35 27 37 43 :

Le jeudi de 13h30 à 17h



Atelier du mardi 04 octobre à Saint-Pierre-en-Port

Dépenses école :

Fournitures : 6 015 €

Cadeaux et spectacles : 3 310 €



Pierre Alain BERGER
Vice-Président de la Commission "Solidarité et intergénérationnelle"

En cette fin d'année 2022 où la Covid 19 refait des siennes je tenais à vous rappeler qu'il est important de respecter les gestes barrières envers les personnes les plus vulnérables et de rester vigilant aux symptômes.

L'année 2022 fut marquée par le retour de notre traditionnel repas des aînés le jour du 8 Mai. Quel plaisir de se retrouver après cette longue période d'isolement.

Comme certains d'entre vous ont pu le remarquer, cet été nous avons appelé les Saint-Pierrais âgés du plus de 65 ans, pour les informer que nous étions en alerte canicule. Nous vous avons rappelé les règles de conduite à suivre en période de fortes chaleurs. Cela nous a permis aussi de prendre de vos nouvelles, ce qui a représenté un moment très agréable.

Suite à cette alerte, nous nous sommes rendus compte qu'il nous manquait un grand nombre de numéros de téléphone. Dans la liste que nous possédons certains ne sont plus attribués. Si vous le souhaitez, vous pouvez déposer votre numéro avec votre nom à la mairie ou téléphoner au 02 35 27 42 56. Cela nous permettra de mettre nos listes à jour et ainsi nous serons encore plus proche de vous.

Je vous souhaite une très belle fin d'année 2022.

Dépenses : Repas du 8 mai : 3 640 €
Colis de fin d'année : 4 710 €



Repas du 8 mai



Repas du 8 mai



Fêtes des mères, Maison des Croyances



Soutien à l'Ukraine



Départ Océane



Départ Océane

L'ATELIER ET LE BÂTIMENT ASSOCIATIF ONT ENFIN ÉTÉ LIVRÉS ET INAUGURÉS LE 30 JUIN 2022



Dépenses : Mobilier et aménagements : 9 937 €
Coût des bâtiments : 630 380 €

VIE LOCALE
ACTIONS LOCALES

Apetipa, un lieu d'accueil et d'échanges enfants-parents



Apetipa fait partie des actions du service petite enfance de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Espace de convivialité, de rencontre et d'échange en petit nombre, Apetipa permet aux parents de passer un temps privilégié avec leurs enfants, dans un cadre sécurisé et adapté aux plus jeunes, avec de nombreux jeux à disposition. Les

enfants se rencontrent et vivent leurs premières expériences de socialisation en douceur. Les parents peuvent échanger entre eux ainsi qu'avec les accueillants.

Ce lieu s'adresse aux parents et leurs enfants mais aussi aux grands parents et aux futurs parents.

Plusieurs permanences ont lieu chaque semaine à Fécamp :

- Au Pré en Bulles, 7, rue d'Alsace : mardi de 9h à 11h30 et jeudi de 14h30 à 17h30.
- L'EAJ-Maison du port, 254 avenue Jean Lorrain : vendredi de 9h à 11h30.
- Maison Saint-Jacques, Boulevard Nelson Mandela : mercredi de 9h à 11h30 (hors vacances scolaires).

L'accès est gratuit, anonyme et sans inscription. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service petite enfance intercommunal par téléphone au **02 35 28 96 95** ou par mail à petiteenfance@agglo-fecampcauxlittoral.fr



Pour vous déplacer, pensez à covoiturer !

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral propose désormais une solution de covoiturage afin de répondre aux différents besoins en mobilité de la population. Ainsi, elle a développé, en partenariat avec l'opérateur spécialisé Karos, une application de covoiturage.

L'application Karos est spécialisée dans les covoitages de courte distance du quotidien, essentiellement « domicile-travail » mais peut aussi concerner les trajets liés aux courses, études...

Cette solution de covoiturage s'adresse à tous les habitants de l'Agglomération de plus de 18 ans ayant besoin de se déplacer sur le territoire. Elle a pour principaux objectifs de :

- faciliter les déplacements des habitants du territoire, notamment ceux qui ne disposent pas de véhicule
- concourir à la réduction d'émission de gaz à effet de serre
- améliorer la qualité de vie et le pouvoir d'achat des citoyens
- se déplacer dans la convivialité !

L'Agglomération apporte son soutien financier aux covoitages organisés via Karos :

- le conducteur est rétribué à hauteur de 2 € par covoituré par trajet jusqu'à 20 km (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- les covoiturés (passagers) participent à hauteur de 1 € par trajet, applicable pour les itinéraires dont l'origine ou la destination est dans l'Agglomération (plus 10 centimes du km au-delà de 20 km)
- l'Agglomération finance 1 € par trajet (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Envie de covoiturer ? C'est très simple ! Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application Karos, de créer un compte, de renseigner un trajet et des horaires. L'application vous proposera alors de contacter des covoituteurs ayant les mêmes habitudes de déplacement que vous !

Handi'Bus Agglo, un nouveau service de transport



Pour faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral a lancé, au printemps dernier, le nouveau service public de transport

« Handi'bus Agglo », sur les 33 communes du territoire intercommunal.

Un véhicule adapté permet de transporter en sécurité les personnes souffrant de handicap. Les voyageurs sont emmenés d'une adresse à une autre, selon leurs besoins. Par exemple, le chauffeur du véhicule vient chercher les voyageurs devant chez eux et les emmène chez le kinésithérapeute, à un magasin, etc... Il peut s'agir d'un trajet à Fécamp intra-muros ou entre les communes de l'Agglomération.

Ce service de transport est accessible :

- Aux personnes en fauteuil roulant titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité (ou carte invalidité).
- Aux personnes semi-valides titulaires d'une carte mobilité inclusion invalidité avec la mention « besoin d'accompagnement » ou « besoin d'accompagnement cécité ».

Le service fonctionne du lundi au samedi, de 5h30 à 21h, et le dimanche, de 7h30 à 20h30, sur réservation. Le tarif est le même pour tous les voyages : 0,50€ le titre unitaire, 4€ les 10 voyages, 15€ l'abonnement mensuel et 150€ l'abonnement annuel. Pour utiliser Handi'Bus Agglo, il est nécessaire de remplir au préalable un formulaire d'inscription disponible en mairie, à l'Agglomération, chez Keolis Seine Maritime ou en ligne sur <https://www.ficibus.com/handi-bus-agglo>.

Lorsque l'inscription est validée, les voyageurs accèdent à la plateforme de réservation en ligne. La réservation peut aussi être faite par téléphone ou via le service ELIOZ (transcription pour les sourds et malentendants).

Pour plus de renseignements, contactez Keolis Seine Maritime, délégataire de l'Agglomération, au **02352819 88** ou sur contact@ficibus.com.

LES RÈGLES DE BON VOISINAGE POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE



Entre voisins, restons courtois !

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

Stop aux bruits inutiles

Suite à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2017, tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à éviter systématiquement.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon,...).

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 20h du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 14h30 à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés



Tapage nocturne

Entre 22h30 et 7h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne sont interdits.

Jardiner sans brûler : Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.



Planter sans dépasser : La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur. Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.

Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.



Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques : L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

Que faire en cas de litige?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.



RÈGLEMENTATION ABATTAGES DES ARBRES

Les arbres occupent une fonction importante dans la qualité de vie et sont des éléments de paysages et de patrimoine. Les arbres font l'objet d'une protection réglementaire dans les codes de l'environnement, de l'urbanisme et du code civil.

Les arbres, au même titre que les haies et talus plantés, sont protégés à travers différents outils : le PLUI, les Espaces Boisés Classés (EBC) ou la trame verte et bleue.

Ces différents outils permettent de préserver les arbres des élagages intensifs et des abattages. Le préalable est donc de vérifier si les arbres font l'objet d'un classement. Si c'est le cas, il est impératif de faire une demande d'autorisation auprès de votre mairie. S'ils ne sont pas protégés, aucune autorisation n'est requise.

Afin de connaître le statut de vos arbres, rendez-vous sur le plan de zonage de votre commune disponible en ligne sur le site de l'Agglomération.

Service urbanisme intercommunal :
Tél. : 02 35 10 60 14
Mail : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

La berce du Caucase



Cette espèce de fleur exotique envahissante est à la fois très impactante sur le plan de la biodiversité, mais également sanitaire car elle provoque des brûlures en cas de contact. Plusieurs plans ont été découverts aux Grandes Dalles et détruits par le service de gestion de l'espace naturel sensible du « site des Valleuses ».

Cette espèce prolifère par le vent et les graines et peut-être découverte ailleurs sur le territoire de la commune. Il convient d'être vigilant autour de la gestion de cette espèce. Un dossier complet d'identification, de gestion et de plan d'action est à votre disposition sur le site de la mairie <http://www.saint-pierre-en-port.fr/>

Elles commencent à construire un nid « primaire » pouvant abriter la future colonie.

Le frelon asiatique installe son nid primaire dès mars, dans tous types d'endroits, souvent à l'abri de la lumière vive, dans les buissons, les haies, les arbustes, sous les toitures (maisons, appentis & cabanes de jardin...)

S'ils passent souvent inaperçus au printemps, c'est à cette période de l'année que la destruction des fondatrices et des nids sont nécessaires pour éviter la propagation de nouvelles colonies.

Au printemps, les nouveaux nids primaires sont gros comme une balle de tennis et sont peu visibles. Ils grossissent progressivement jusqu'à devenir une structure de la taille d'un melon vers la mi-juin. C'est alors qu'il devient important d'empêcher la colonie de se développer.

En détruisant fondatrices & nids dès le printemps, l'impact de cette espèce sur les abeilles et le risque de piqûres est efficace.

Pour attraper les fondatrices, deux périodes : mars/avril et juin/juillet. Voir les différentes méthodes sur internet. Toutefois, avec de simples méthodes comme les bouteilles plastiques coupées avec le goulot emboîté vers l'intérieur (percées de trous de 6mm pour laisser s'échapper la biodiversité), avec de l'appât (sucre, bière...).

Si vous découvrez un nid de frelons sur le territoire de la commune, merci de prévenir la mairie de Saint Pierre-en-Port. Un petit geste qui aidera la collectivité communale et la biodiversité.

Vincent Le Grand.

DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE SOIT EN FLEURS

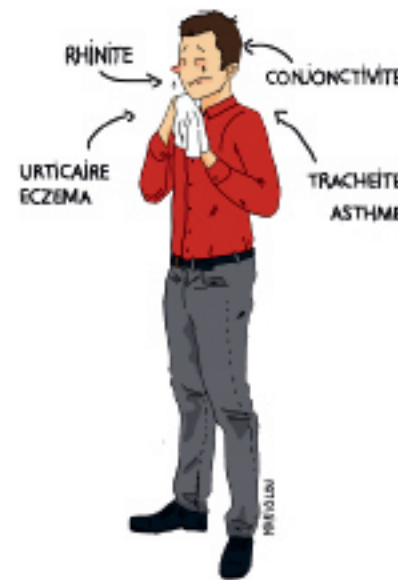
POURQUOI ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

UNE NUISANCE POUR LA SANTÉ

Les pollens d'ambroisie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

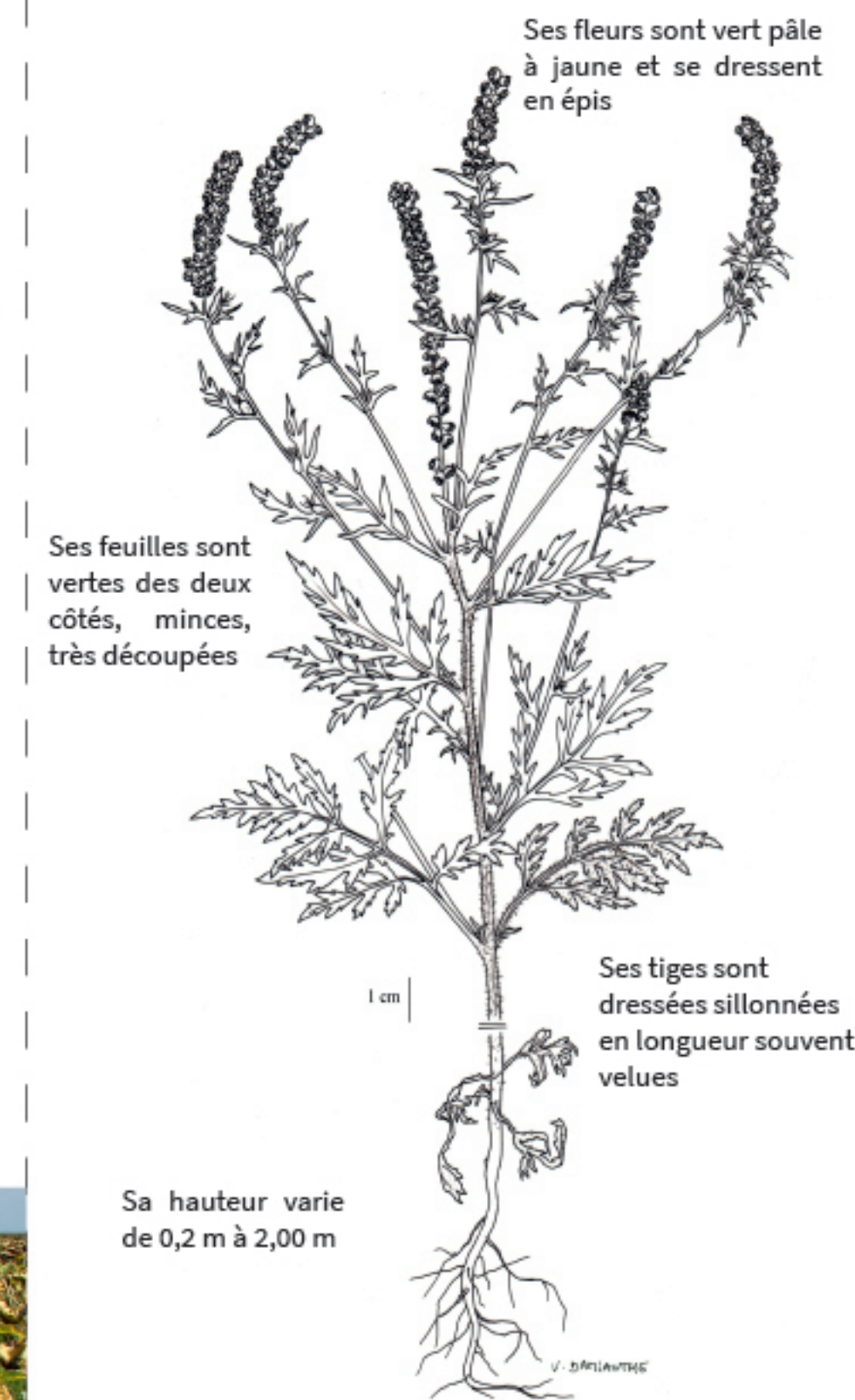
- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme



UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



SACHEZ LA RECONNAÎTRE

RECONNAÎTRE SES DIFFÉRENTS STADES



Stade plantule

AVRIL-MAI



Stade végétatif

JUIN-JUILLET



Stade floraison

AOÛT-OCTOBRE

QUE FAIRE ?

La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grenaison (avec port de gants).
- Par un fauchage de préférence avant floraison.
- En vérifiant qu'elle est absente dans les sacs de semences.

Signalez-la

- www.signalement-ambrosie.fr
- L'application mobile **Signalement ambrosie**
- Email : contact@signalement-ambrosie.fr
- Téléphone : 09 72 37 68 88



S'INFORMER

Risque allergique aux pollens partout en France :

www.pollens.fr

Tout sur l'ambrosie :

www.ambrosie-risque.info



Contact : observatoire.ambrosie@fredon-france.fr

Tél : +33 (0)7 68 999 350 ou +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS



Jour de passage des ordures ménagères :
Jeudi matin - De 4h à midi



Jour de passage du tri sélectif :
Mercredi matin (semaines impaires) - De 4h à midi

Ne pas oublier : Sortir vos bacs la veille au soir pour 20h.



COMMENT BIEN TRIER SES DÉCHETS ?

EMBALLAGES EN VERRE
DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

- Bouteilles en verre (sans bouchon)
- Pots et bocaux en verre (sans couvercle)

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONNETTE OU PAPIER

- Bouteilles plastique, briques, canettes
- Courriers journaux, magazines, conserves
- Emballages alimentaires et d'hygiène, aérosols

À JETER
TOUT CE QUI N'EST PAS RECYCLABLE !

- Mouchoirs usagés, couches usagées
- Déchets de poisson, litière
- Vaisselle en verre

PENSEZ AU COMPOST POUR VOS DÉCHETS DE CUISINE, ET DÉPOSEZ VOS CARTONS EN DÉCHÈTERIE !

ENSEMBLE, PROTÉGEONS LA PLANÈTE, TRIONS NOS DÉCHETS !
Retrouvez tous les détails dans la règlette de tri.

WWW.AGGLLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR / 02.35.10.48.48 / 825 ROUTE DE VALMONT - 76400 FÉCAMP / CONTACT@AGGLLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR

DÉCHETS VERTS

PLANNING DU RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS 2023

■ Mardi 03 Janvier	■ Lundi 05 Juin	■ Lundi 04 Septembre
■ Lundi 06 Février	■ Lundi 19 Juin	■ Lundi 18 Septembre
■ Lundi 06 Mars	■ Lundi 03 Juillet	■ Lundi 02 Octobre
■ Lundi 03 Avril	■ Lundi 17 Juillet	■ Lundi 06 Novembre
■ Mardi 02 Mai	■ Lundi 07 Août	■ Lundi 04 Décembre
■ Lundi 15 Mai	■ Lundi 21 Août	

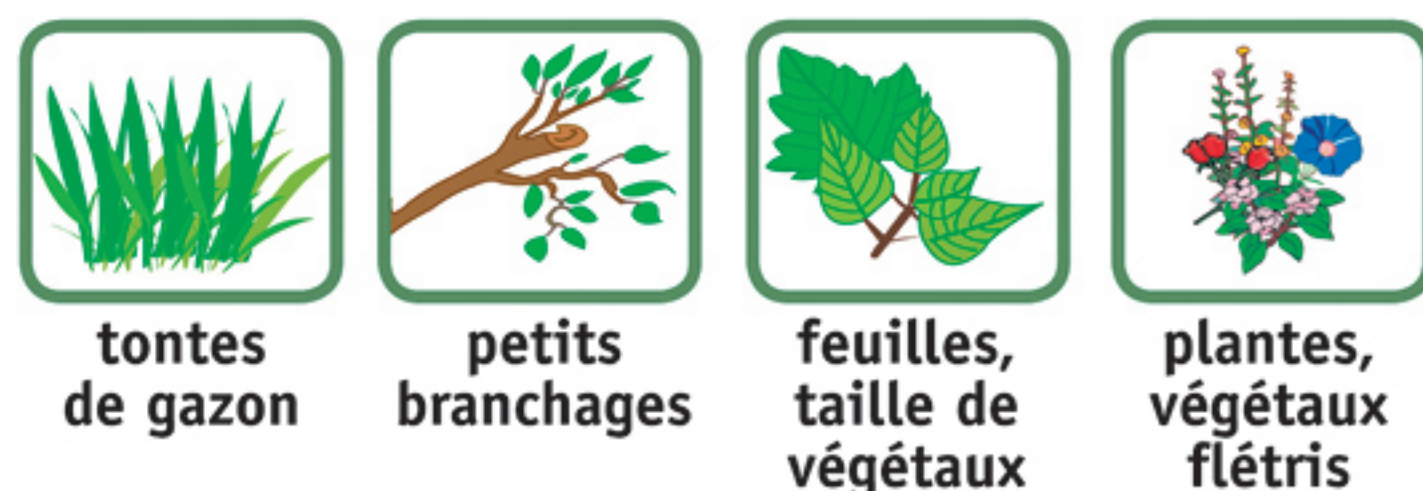
> 4 CONTENANTS MAXI PAR FOYER



(poubelles plastiques avec couvercles ou sacs avec anses) d'un poids maxi de 15 kg chacun.

A savoir la benne tracteur et la remorque VUL sont à disposition les fins de semaines sur simple demande et réservation au Secrétariat de Mairie pour des volumes importants de tontes, branchages et tailles de haies.

Quels sont les déchets végétaux acceptés ?



Composteurs

Utiliser un composteur, c'est recycler les déchets verts du jardin et de la maison pour les transformer en engrais naturel, utile pour votre potager ou vos jardinières ! En effet, après quelques mois, ces déchets se transforment en compost grâce à l'eau, l'oxygène et l'action de micro-organismes...

Un éco-geste qui permet de réduire jusqu'à 30 % du volume de la poubelle grise !

Composteur de jardin

L'Agglomération Fécamp Caux Littoral met gratuitement à la disposition des habitants disposant d'un jardin des composteurs en plastique recyclé de 400 litres pour transformer en engrais les déchets de cuisine ou ceux issus du jardin : tontes, tailles de haies, branchage, feuilles, fleurs fanées...

Le composteur est remis sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, etc...) et d'une pièce d'identité.

Il est préférable d'appeler au 02 35 10 48 48 avant de se déplacer pour s'assurer de la disponibilité de stock.

FICHE PRATIQUE

COMPOSTER POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS... tout en créant un engrais naturel pour son jardin !

Qu'est-ce que le compostage ?
C'est un processus naturel de décomposition des matières organiques (feuilles, herbes, épaves...) par des petits organismes du sol tels que les bactéries, les champignons ou les vers. Le compostage permet de détourner de nos poubelles des quantités importantes de déchets et d'éviter ainsi qu'ils soient inutilement collectés, transportés et traités par la collectivité. Cette part est estimée à environ un tiers du volume total des poubelles.

Comment composter ?
Il est important de ne mettre que les déchets adaptés au compostage (fermentescibles) mais également de suivre ces conseils :
- Mélanger de temps en temps car les petits organismes qui décomposent les déchets ont besoin d'oxygène pour respirer
- Maintenir une humidité suffisante
- Surveiller : une observation un peu attentive permettra de détecter des problèmes d'humidité, des zones mal décomposées, des odeurs.

Pourquoi composter ?
- Pour diminuer la quantité de déchets collectés et traités
- Pour limiter ainsi l'impact de nos déchets sur l'environnement
- Pour éviter les déplacements en déchèterie
- Pour réduire les coûts de traitement des déchets
- Pour le plaisir de créer son propre compost et de l'utiliser pour enrichir la terre de son jardin, par l'apport d'éléments nutritifs nécessaires au sol qui s'épuise au fil du temps.

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

DÉCHETS DE LA MAISON	DÉCHETS DU JARDIN
<ul style="list-style-type: none"> Epluchures de fruits et légumes - Pain - The - Plâtes - Marc et filtres à café - Plantes vertes - Fleurs fanées Coquilles d'œufs, de noix et noisettes (concassées) - Cendres (insérer en petite quantité) - Essore-tout et jumeaux (quantité modérée) - copeaux de bois et sciure (bois bruts non traités) Plastique - Métaux - Verres - Matières synthétiques - Sacs aspirateurs pleins - Sauces, graisses, huiles - Couches jetables 	<ul style="list-style-type: none"> Paille - Fleurs fanées ou coupées - Déchets ordinaires du potager, du verger, du jardin - Feuilles mortes - Végétaux aquatiques Tontes de gazon (en quantité modérée) - Tailles de haie (propre) - Mauvaises herbes (sans graines) Déchets de jardin traités (champignonnettes, végétaux atteints d'une maladie - Thyges et confères - Pierres, gravats, sable)

À ÉVITER
Viandes et poissons - Os et coquilles de fruits de mer - Epluchures d'agrumes - Litière pour animaux

Comment utiliser le compost ?
Au bout de 6 à 12 mois, le compost peut être utilisé s'il a les caractéristiques suivantes :
- Couleur sombre
- Odeur de terre
- Aspect granuleux.
Il est alors possible de :
- L'épandre sur le sol puis de le mélanger à la terre sur 5 à 15 cm de profondeur dans le jardin potager ou au pied des arbres
- Mélanger avec de la terre pour l'utiliser dans des pots (il faut alors mélanger 1/3 de compost pour 2/3 de terre)
Astuce : Le compost doit s'effectuer à même le sol, dans un endroit caché et à mi-ombre du jardin.

Quels sont les moyens efficaces pour se débarrasser d'objets encombrants ?

Il existe 3 solutions destinées aux particuliers pour se débarrasser des objets encombrants dont ils ne savent pas quoi faire :

Déchetterie de THEUVILLE-AUX-MAILLOTS

Elle est située route des Fleurs à Theville-aux-Maillots Elle est ouverte aux particuliers du territoire et s'adresse également, moyennant une contribution financière, aux commerçants et artisans.

Les matériaux acceptés :



Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} octobre 31 mars :
 - Lundi : matin uniquement pour les professionnels / Après-midi : 13h30 – 17h30
 - mardi et vendredi : 13h30 – 17h30
 - Mercredi et samedi : 9h-12h – 13h30/17h30
 - Jeudi et dimanche : fermeture

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

- Lundi, mardi, vendredi : 13h30 – 18h30
- Mercredi et samedi : 9h -12h, 13h30 – 18h30
- Jeudi et dimanche : fermeture
- Fermeture de la déchetterie lors des jours fériés (ainsi que les après midi des 24 et le 31 décembre).

Tél. déchetterie Theville-aux-Maillots : 02 35 10 54 07.

La société privée



Vous pouvez faire appel à une société privée qui s'occupera de venir récupérer vos encombrants. Il existe en effet des sociétés spécialisées qui se chargent de tout. Ce sont des professionnels du débarras qui interviennent souvent lors de déménagements ou de successions quand vous êtes face à une cave ou un garage surchargé.

Le service dédié de la commune : Ramassage des encombrants

Un service de ramassage des encombrants est mis en place par la commune deux fois par an : en Avril et Octobre. La collecte s'effectue uniquement sur inscription en Mairie.

Les matériaux refusés :



ATTENTION Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.



DÉMARCHES D'URBANISME

Faites vos démarches d'urbanisme en ligne !



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Utilisez ce nouveau portail qui vous permet de faire en ligne des démarches réglementaires à réaliser lors de travaux !

Pour la réalisation de certains aménagements dans les logements ou jardins (ravalement, extension, pose de clôtures...), ou bien encore pour une construction ou une démolition, il est obligatoire de demander en mairie une autorisation d'urbanisme afin d'obtenir un accord réglementaire pour effectuer ces travaux.

Les particuliers et les professionnels peuvent désormais déposer leurs demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée, grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Ce téléservice permet de réaliser en ligne un ensemble

de démarches : demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis de démolir, déclarations d'Intention d'Aliéner.

Votre démarche, plus économique et écologique, est simplifiée : gain de temps, pas de reprographie ni d'affranchissement, et davantage d'échanges avec l'administration sur l'état d'avancement du dossier.

Pour obtenir plus d'information et vous connecter, rendez-vous sur le site internet de l'Agglomération sur la page « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » :

→ www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme/

A noter qu'il est toujours possible d'opter pour un dépôt de dossier en version papier.



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL EN LIGNE

Vous avez un projet de construction ou d'aménagement ? Savez-vous que les principaux documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, approuvé le 18 décembre 2019, sont consultables sur le site internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ?

Vous pouvez y trouver par exemple les plans de zonage, les indices de cavités souterraines, les plans des servitudes d'utilité publique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)...

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter par mail ou téléphone le service urbanisme de l'Agglomération qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

Tél. 02 35 10 60 14

Mail : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Page dédiée du site : <https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

CONSULTEZ LES DOCUMENTS DU PLU!

LES DOCUMENTS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL SONT EN LIGNE !

RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE : WWW.AGGLO-FECAMPCAUXLITTORAL.FR

AU QUOTIDIEN > AMÉNAGER ET URBANISER > PLU!

QUELLES DÉMARCHES POUR QUELS TRAVAUX

Une déclaration préalable de travaux (DP)

est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire... L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une surélévation ou de la création d'une véranda.

Une déclaration préalable de travaux est exigée quand vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

TRAVAUX D'EXTENSION OU CRÉATION DE SURFACE

- MOINS DE 20 M² : déclaration préalable
- ENTRE 20 ET 40 M² :
 - Si surface de construction initiale + extension de moins de 150 m² + si terrain situé en zone urbaine : déclaration préalable
 - Si surface totale de plancher ou d'emprise au sol (construction initiale + extension) supérieur à 150 m² : permis de construire et un recours à un architecte.

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

- TOUTES LES MODIFICATIONS DE L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT : déclaration préalable
- ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR MODIFIANT L'ASPECT DE LA MAISON : déclaration préalable
- TRAVAUX D'ENTRETIEN, RÉPARATIONS ORDINAIRES ET REMPLACEMENTS À L'IDENTIQUE : aucune formalité

CLÔTURE

PORTAIL, CLÔTURE SUR RUE OU ENTRE VOISINS (CRÉATION, MODIFICATION, SUPPRESSION) : déclaration préalable

PISCINE

- BASSIN DE MOINS DE 10 M² : aucune formalité
- BASSIN ENTRE 10 ET 100 M² NON COUVERT OU EN PARTIE COUVERT DE MOINS DE 1,80 M : déclaration préalable
- BASSIN DE PLUS DE 100 M² OU COUVERT DE PLUS DE 1,80 M : permis de construire

CONSTRUCTION NOUVELLE, ABRIS DE JARDIN, ETC.

- MOINS DE 5 M² : aucune formalité
- ENTRE 5 ET 20 M² : déclaration préalable
- PLUS DE 20 M² : permis de construire

TERRASSE OU PLATEFORME

- DE PLAIN-PIED ET SANS FONDATIONS PROFONDES : aucune formalité
- POUR LES AUTRES CAS : déclaration préalable ou permis de construire selon emprise au sol créée

Des conseils pour vos travaux de rénovation

L'Agglomération vous propose de rencontrer des conseillers de l'Espace France Rénov, qui pourront vous informer et vous guider si vous avez des travaux de rénovation dans votre logement. Qu'il s'agisse du choix des matériaux, de l'analyse des devis, des aides financières possibles, ces professionnels vous conseilleront gratuitement.

Pour les rencontrer, des permanences sont organisées sur rendez-vous à Fécamp, à la Maison des projets située Pourtour du Marché, les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois, de 9h à 12h30, et le 1^{er} lundi de 13h30 à 16h30.

Une permanence dédiée à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a lieu sur rendez-vous le 3^{ème} lundi du mois à l'Agglomération au 825, route de Valmont à Fécamp. Elle s'adresse plus particulièrement aux propriétaires occupants à faibles ressources souhaitant faire des travaux de rénovation ou de maintien à l'autonomie. Pour prendre rendez-vous ou obtenir un renseignement par téléphone et mail : 02 32 08 13 10 ou eie@inhari.fr

UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ? AYEZ LE REFLEXE FRANCE RENOV. Le service public pour mieux rénover votre habitat.

02 35 10 60 14



Véronique KIEFFER-JOLY
Vice Présidente des commissions "Logements et salles communales",
"Communication, tourisme, artisanat et commerce", "Culture et associations"

L'horizon s'est éclairci après deux années difficiles

Les associations ont été touchées par la crise sanitaire dans leurs occupations et leur gestion. Les Saint-Pierraises et Saint-Pierrais ont été de leur côté privés de leurs activités.

Mais c'est avec imagination et dynamisme que les associations Saint-Pierraises ont, en cette année de reprise, débordé d'activités pour le bonheur des habitants et estivants, c'est ainsi que :

- Les joueurs de pétanque ont consolidé leurs résultats et renforcé leurs équipes
- Le tennis a étoffé ses formations et cours dispensés aux enfants
- Tous ont profité de journées festives autour du rallye Cocotte et des marionnettes
- Le traditionnel Méchoui fût l'occasion de se retrouver et de partager un moment privilégié suivi du feu d'artifice de la commune
- Les cadeaux confectionnés pour les aînés et remis lors du déjeuner du 08 mai ont été fort appréciés
- la nouvelle fête de la soupe et bourse aux plantes dans la cour du presbytère à eu un franc succès dès sa création
- La remise en route du jeu de la boule cauchoise par la maison des croyances a fait des adeptes
- Comme toujours la traditionnelle exposition des minéraux fossiles fut une réussite
- Ce sont également succédés des expositions : à la maison des croyances, salle des Pommiers et salle des Galets de nombreux vide greniers ont été organisés tant autour de la salle des Pommiers que dans le centre du village
- La bourse aux vinyles réunissait les dénicheurs de pépites
- Le traditionnel concours de pêche à compté plus de 70 participants
- La commémoration du 11 novembre fût particulièrement émouvante avec la Marseillaise entonnée par les enfants de l'école de Saint-Pierre-En-Port et la lecture touchante de lettres de soldats
- Et bien sûr, la traditionnelle fête de la moisson...

Les associations sont le cœur du village, elles participent à son dynamisme, qu'elles en soient remerciées et encouragées.

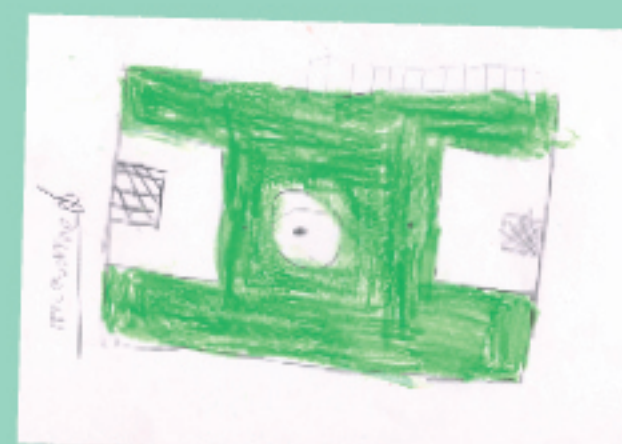
Subventions aux associations :

10 200 €

LES ASSOCIATIONS VUES PAR LES ENFANTS



Le Chaudron



Entente Saint-Martin Saint-Pierre



Les 3 Dés



Maison des Croyances



Les Anciens Combattants



Le Club des Galets



Culture et Loisirs



Entente Saint Pierraise de Pétanque

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS

CLUB NAUTIQUE ET GYMNIQUE

Encore une très belle saison de passée, pour commencer, je souhaite remercier tous nos adhérents sans qui le club ne pourrait fonctionner ! Que ce soit les amateurs de pêche, de kayak ou de voile.

Lors de notre dernière assemblée générale nous avons eu le Plaisir d'accueillir 2 nouveaux membres du bureau, Augustin Paluel Marmont et Benoît Lavault, ce dernier sera en charge d'organiser de petites sorties en voile, grâce à lui nous disposons de 2 voiliers « toper » fin près à naviguer, ces sorties seront réservées exclusivement aux adhérents sous la surveillance des bénévoles du club disposant d'un bateau à moteur. Le club, disposant aussi d'un petit voilier « optimiste », organisera des sorties initiation à la voile pour les plus petits.



Comme tous les ans le club est heureux de mettre à la disposition de la brasserie «le St Pierre» une partie de sa cabane pour une restauration rapide pour le plus grand bonheur de nos amis étrangers et estivants.



Cette saison s'est terminée en beauté avec l'organisation d'un concours de pêche sur les rochers avec près de 70 personnes, enfants, ados et adultes 2 coupes offertes par notre maire ont été remises à Louise Roussin 1^{ère} chez les enfants et Félicité Loiseau 1^{ère} chez les ados. À cette occasion nous avons remis un chèque à la SNSM de Fécamp.



Un merci Spécial à Jean Paul Monnier qui comme tous les ans met tout en œuvre pour que nous ayons un treuil en bon état de fonctionnement !

Je tiens aussi à remercier tous les services de la mairie pour leur coopération dans le bon déroulement de la vie de notre club !

Président d'honneur : Raymond Pasquier

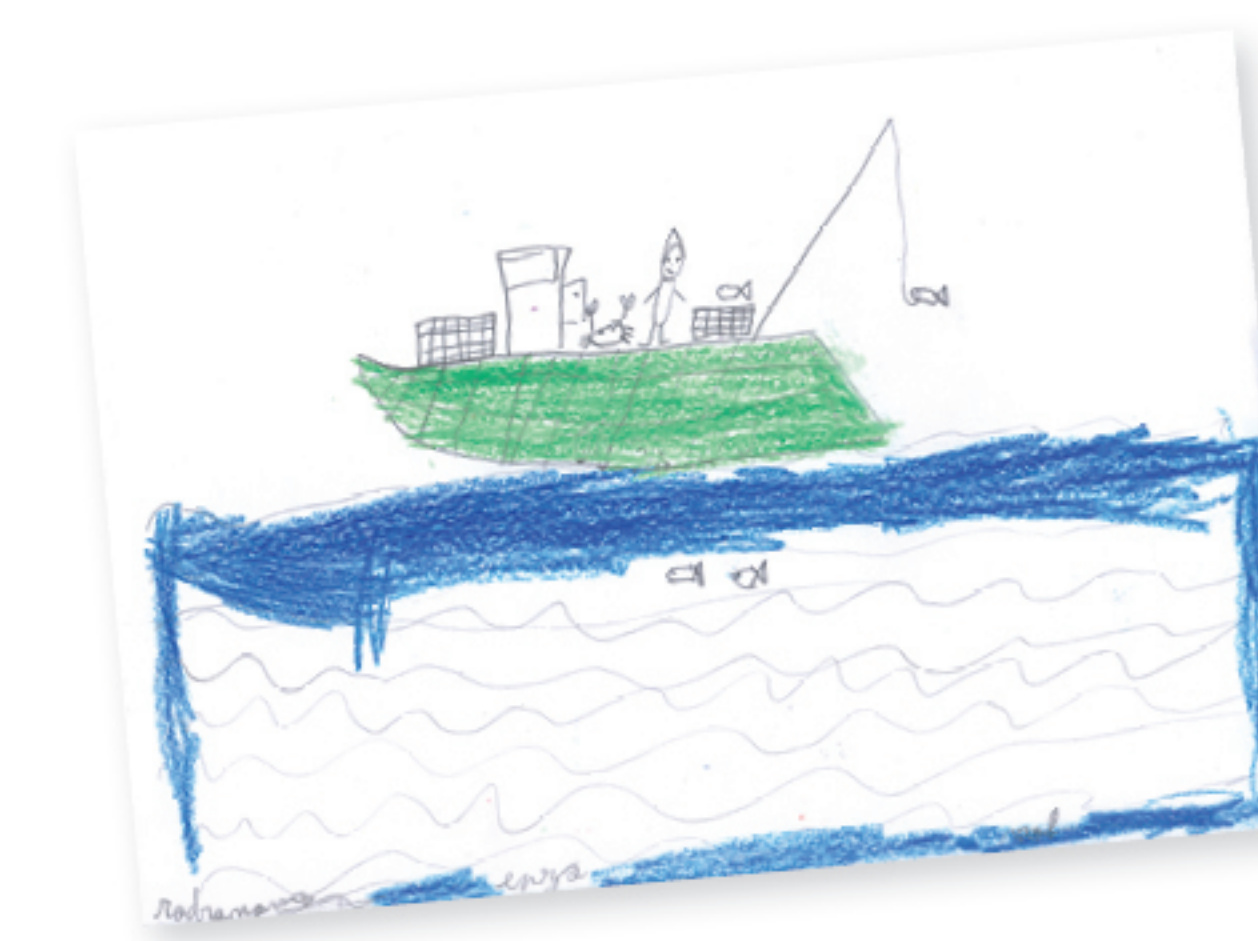
Président : Pierre Paul Ambroselli

Trésorier: Florent Aubert

Secrétaire : Ti Luc David

Membres : Jean Paul Monnier , Benoît Lavault et Augustin Paluel Marmont.

CLUB NAUTIQUE ET GYMNIQUE :
pierrepaulambroselli@gmail.com



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE SAINT PIERRE EN PORT BILAN DE L'ANNÉE 2022

En ce début d'année 2022, nous avons été affecté par le décès de Daniel SOUDRY survenu le 10 Janvier. Il s'est investi au sein du bureau en tant que trésorier jusqu'en février 2010. Cependant comme les commémorations au monument aux morts avaient une grande importance pour lui il a continué à assurer la fonction de porte drapeau jusqu'en 2020 date à laquelle il avait demandé à être remplacé pour des raisons de santé.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 18 janvier en présence des porte-drapeaux de Saint Pierre en Port, Ancretteville-sur-mer et Valmont.

La disparition de Daniel laissera un vide parmi les membres de l'association.

Le 8 Mai 2022 : Cérémonie au monument aux morts avec porte-drapeaux et dépôt de gerbe

Le 14 Juillet 2022 : Cérémonie au monument aux morts avec porte-drapeaux et dépôt de gerbe



Le 23 Septembre 2022 : Nous étions 24 participants au voyage à Falaise, voyage qui semble avoir été apprécié de tous. Le matin nous avons visité le mémorial dédié aux civils pendant la seconde guerre mondiale. Ce fut un moment très émouvant car nous avons vraiment vu quelle était leur vie pendant cette période si difficile (film, témoignages des survivants collection d'objets de la vie quotidienne, archives inédites...).

A notre sortie du musée le bus nous attendait pour nous emmener déjeuner. Pendant ce court trajet, nous avons pu échanger nos impressions car nous étions encore tous sous l'émotion de notre visite. Nous avons donc déjeuné au restaurant « La fine fourchette » où nous avons eu un accueil chaleureux et avons partagé un moment convivial autour d'une bonne table.

L'après-midi nous nous sommes séparés en deux groupes : Les uns ont choisi la visite du château médiéval Guillaume le conquérant où un guide leur expliqua même le lien de la dynastie des ducs de Normandie et le royaume d'Angleterre.

Pendant ce temps, l'autre groupe visitait le musée des

automates où ils ont déambulé dans une rue parisienne reconstituée en admirant les vitrines animées des grands magasins de 1920 à 1960.

Puis, retour à Saint Pierre, où le verre de l'amitié a été servi à la salle des pommiers pour clore cette journée.

Le 9 Octobre 2022 : Notre loto n'a pas eu le succès attendu mais les personnes présentes étaient satisfaites de leur après midi.

Le 11 Novembre 2022 : Cérémonie au monument aux morts, suivie de notre traditionnel repas servi à la salle des pommiers pour les membres de l'association.



Le 5 Décembre 2022 : C'est l'association de Saint Pierre en Port qui organisera la cérémonie d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie ainsi que les combats du Maroc et de la Tunisie en présence de l'association d'Ancretteville-sur-mer.

Avant la fin de l'année 2022 : Une assemblée générale est à planifier.

Le bureau, tous les anciens combattants et adhérents souhaitent à chacun de vous une heureuse année et une bonne santé.

*Le Vice Président de l'association, Raymond PASQUIER,
Le trésorier de l'association Jean-François CHAUSSON*

ANCIENS COMBATTANTS :
sylvainroux.rs@gmail.com

ENTENTE SAINT PIERRAISE DE PÉTANQUE

L'année 2022 s'achève, la livraison des nouveaux locaux nous a permis de recevoir les joueurs dans des lieux mieux adaptés, merci à la municipalité. Le bilan est excellent au niveau des performances des joueurs, qui ont fait connaître le club et la commune de SAINT PIERRE EN PORT (76) dans de nombreux événements. Le nombre de licenciés (68) n'a jamais été aussi haut, ce qui fait de l'entente saint pierraise de pétanque le 1^{er} club du secteur.

Les joueurs et joueuses ont participé aux qualifications pour différents championnats avec de bons voir très bons résultats :

- Championnat tripléte féminin : demi-finaliste au championnat de Seine-Maritime, l'équipe s'est inclinée en demi-finale lors de la finale régionale le 28 mai à Evreux (27),

- Championnat tripléte vétéran : demi-finaliste au championnat de Seine-Maritime, l'équipe a atteint les 8^{èmes} de finale lors de la finale régionale le 27 mai 2022 à Granville (50),

- Championnat tête à tête masculin : quart-de-finaliste au championnat de Seine-Maritime, le joueur a perdu en 8^{ème} de finales lors de la finale régionale de 05 juin 2022 à Saint Pierre les Elbeuf (76),

- Championnat tripléte masculin promotion : lors des qualifications à Saint Pierre en Port deux équipes se sont qualifiées pour le championnat de Seine-Maritime à Saint Valéry en Caux, une équipe est devenue vice-championne de Seine-Maritime en s'inclinant 11 à 13 en finale contre une équipe de Saint Pierre les Elbeuf. Qualifiée pour la finale régionale le samedi 04 juin 2022 à Le Thiel commune de Val-au-Perche (61), cette tripléte est devenue championne de NORMANDIE validant ainsi sa qualification pour le championnat de FRANCE les 8 et 9 juillet 2022 à Ax-les-Thermes dans l'Ariège (09)



Le club a participé aux coupes de France et de Seine-Maritime

- En coupe de France l'équipe a dû s'incliner dès le premier tour contre une excellente équipe d'Aumale (76)

- En coupe de Seine-Maritime, sur six équipes engagées (ce qui est un record), trois ont été éliminées dès le premier tour, celles restant en lice se sont qualifiées lors du second tour qui avait lieu à Saint Pierre en Port, une a été éliminée au 3^{ème} tour, les deux

dernières ont atteint les 1/8^{ème} de finales

Lors du championnat des clubs (CDC), une équipe était engagée en 1^{ère} division, elle assura son maintien lors de la dernière journée. En 2^{ème} division, la première équipe reste dans ce championnat la seconde a terminé à la première place dans son groupe, elle accède à la 1^{ère} division et est qualifiée pour les phases finales du 1^{er} novembre où elle s'incline en 1/2 finales. Dans le championnat féminin, l'équipe termine à la 2^{ème} place. La dernière journée a été déterminante.

Les joueurs de l'entente saint pierraise de pétanque ont participé à plusieurs grands prix dans le département, les départements voisins et au delà où plusieurs équipes ont obtenu de bons résultats :

- Pavilly et Sotteville les Rouen (victoire de Saint Pierre en Port)

- Cany-Barville, Grainville la Teinturière, Saint Valéry en Caux, Yvetot, Bihorel, Saint Pierre les Elbeuf, Neufchâtel en Bray, Aumale, Blangy, Incheville et Mont Gaillard,

- Evreux et Louviers (27), Amiens (80), Argentan (61) et Revin (08)



Pour la première année, le 27 août 2022, l'entente saint pierraise a participé à l'organisation du concours de pétanque « ouvert à tous » au profit de l'association « Pour le sourire de Charline et Honorine ». Nous vous donnons rendez-vous en 2023.

Pour l'année 2023, le club souhaite conserver son effectif, le maintien des deux équipes en CDC 1^{ère} division, un beau parcours pour l'équipe féminine en CDC, l'organisation de nouvelles compétitions officielles (championnats, coupes...).

Le plus important reste l'obtention de bons résultats sur l'ensemble des compétitions, tout en gardant le plaisir de jouer dans une bonne ambiance.

Des concours « ouverts à tous » sont organisés deux fois par semaine (mardi et samedi), à partir de 14 heures. Des joueurs de tous niveaux sont présents, que vous soyez amateurs ou plus expérimentés vous êtes les bienvenus pour lancer les boules.

Les personnes du bureau et les membres de L'Entente Saint Pierraise de Pétanque vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023 et à bientôt sur les terrains.

Le président et l'ensemble des membres de l'entente

L'ENTENTE ST-PIERRAISE DE PÉTANQUE :
M. Kevin DULONG, Président de l'association
kevindulong81@gmail.com

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS SAINT PIERRAIS

Tic tac, tic tac, le temps passe et déjà l'année 2022 s'achève. Nous allons remonter le temps et en faire le bilan.

Au mois de février, pour la deuxième année consécutive, la situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser le « Salon Artisanal de la Saint-Valentin ».

Nous l'avons prévu dans notre calendrier 2023 mais avec un changement de date. C'est le 19 mars prochain qu'aura lieu un salon « Artisanat et Décoration ».

Au mois de mai, enfin, les manifestations en plein air furent autorisées et notre « Foire à Tout » a connu un franc succès. Une soixantaine d'exposants se sont installés sur l'herbage près de la salle des pommiers et les nombreux visiteurs ont pu chiner et marchander une grande variété d'objets, de vêtements et autres.

Au mois d'août nous nous sommes associés au « Vespa club de Fécamp » afin de faire revenir le rallye de Normandie dans notre commune. Avant de démarrer leur rallye les 150 participants se sont regroupés devant le camping puis ont parcouru les rues de Saint Pierre pour la joie des « gamins » qui les ont regardés passer. Cette manifestation a été très appréciée par tous les scootéristes et nous la renouvellerons l'été prochain.



En septembre, un incontournable et notre plus belle manifestation, la Bourse Minéraux-Fossiles. Pour la vingt deuxième année consécutive une vingtaine d'exposants ont présentés des pièces remarquables et d'une grande qualité. Si cette manifestation demande un grand investissement de tous les membres de l'association pour la préparation, la mise en place, l'organisation, nous sommes grandement récompensés par le nombre croissant de visiteurs et par le soutien des élus.



En décembre (le 3), c'est la troupe de théâtre « Les Théâtreux » qui nous fera le plaisir de venir bénévolement pour notre soirée Téléthon. La comédie qu'ils interprètent avec talent devrait attirer de nombreux spectateurs et nous permettre de reverser à l'AFM une obole conséquente. Nous comptons sur votre présence pour partager avec nous ce moment convivial et sur votre générosité pour cette noble cause.

Les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023. Nous serons là pour vous proposer de nouvelles manifestations et vous divertir. Si vous avez envie de nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter.

*Michèle
Présidente de l'ACLSP.*

CULTURE ET LOISIRS ST-PIERRAIS :
michele-monnier@bbox.fr



L'ESMSP VIT BIEN



L'entente Saint-Martin Saint-Pierre évolue et s'agrandit depuis sa réorganisation. Le groupe des seniors matin évoluant en 3^e division de district fait un bon début de saison et continue de progresser en solidifiant ses bases.

Une équipe de U6/U7 a vu le jour en septembre 2022 accompagnée en janvier 2023 par une équipe U8/U9 qui



sera engagée. Romain Dellieux, nouveau dirigeant viendra renforcer et s'occuper des jeunes. Ces deux créations sont de bon augure pour le club. La création d'une équipe vétérans pour la saison 2023/2024 est en projet.

Le président Jérôme Lerondel, son vice-président Jonathan Biotet ainsi que tous les membres tiennent à féliciter Laetitia Deschamps et Damien Hue pour le travail effectué, à remercier tous les bénévoles, les sponsors qui œuvrent pour le bien être du club. L'entente fait également part de sa reconnaissance pour les mairies de Saint-Pierre-en-Port et Saint-Martin-aux-Buneaux pour leur soutien et leur confiance.

Enfin, les entraîneurs sont toujours à la recherche de joueurs seniors ou catégorie enfant pour étoffer ses effectifs.

Ensemble, pour l'ESMSP.
W. Barbay, Vice-secrétaire.

E.S.M.S.P : jeromelerondel@gmail.com

LES TROIS DÉS

Notre club s'est agrandi avec l'arrivée de trois nouvelles adhérentes qui sont venues nous rejoindre le jeudi de 13h30 à 17h à la salle des galets ou nous partageons un après-midi tricots, broderie, couture, confection de petits cadeaux pour le repas du 8 mai à remettre aux aînés.

Avec le club des galets nous renouvellerons 2 lotos. Les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre sont les bienvenues. Un goûter termine l'après-midi. Bonne et heureuse année 2023 à tous

La Présidente, Brigitte Duboc





LA MAISON DES CROYANCES CROÎT ENCORE !!!

La Maison des Croyances et Traditions cauchoises ouvre ses portes du 1er avril au 31 octobre de chaque année et propose au public Saint-Pierrais, voisins, estivants et touristes d'ailleurs,

de découvrir les traditions, superstitions et vie d'autrefois, à travers une visite insolite d'un ancien presbytère devenu lieu de mémoire, d'histoires et de partage, grâce aux forces vives de l'association que sont les bénévoles.

L'école des années 50, le patois cauchois, les superstitions cauchoises, l'oratoire et les Saints-guérisseurs, la cuisine et les parties de dominos, la grande partie de pêche, l'univers atypique de la médecine et des outils de la maison, sans oublier la salle des expositions temporaires pour faire connaître les artistes ou trésors de notre canton. Dans la cour, vous pourrez admirer les vieux outils et matériels agricoles et bien d'autres souvenirs.

Vous ne pourrez échapper à une partie de Boules cauchoises sur le terrain aménagé pour le grand plaisir de tous.

La Maison des Croyances a d'ailleurs orchestré trois concours de Boules cauchoises en 2022 et espère poursuivre encore en 2023.

Prochain rendez-vous avec le club des Galets et le Chaudron, le 30 avril pour des festivités ludiques et gourmandes.

Mais surtout, ne manquez pas la réouverture de la saison touristique de la Maison des Croyances, le 1er avril 2023, avec de nouvelles expositions et des rencontres.

L'association de la Maison des Croyances remercie encore vivement la municipalité et son Maire, Emmanuel Favey, pour leur soutien et collaboration dans la réussite et pérennité de ce lieu emblématique Saint-Pierrais.

La Maison des Croyances et Traditions Cauchoises vous souhaite une très belle année 2023.



Le dernier concours de Boules Cauchoises en septembre 2022, a eu franc succès.

LA MAISON DES CROYANCES :
MaisonDESCROYANCES@yahoo.fr

LE CLUB DES GALETS

Nous nous sommes bien amusé cette année encore et nous avons pris plaisir à l'organisation de nos 2 lotos, parties de boules cauchoises à la maison des croyances et traditions, 2 barbecues, et notre fête du hareng avec l'association Saint-Pierre animation.



Nous proposons des activités chaque mardis : manille, triomino, rummikub, scrabble etc... suivi d'un goûter.

Que vous soyez chevronné, amateur, débutant ou motivé pour vous initier, vous avez sans doute envie de rencontrer



d'autres joueurs pour passer un après midi agréable et amusant.

Le club attend de nouveaux joueurs si le cœur vous en dit.

Nous remercions également les personnes bénévoles qui s'investissent d'une manière ou d'une autre pour nous permettent de mener à bien nos événements ainsi que la municipalité et les agents communaux pour leur soutien.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une très bonne année 2023.

Le Président, Pascal FOURNIER

LES GALETS :
clubdesgalets@gmail.com

ASSOCIATION LE CHAUDRON

Avec l'assouplissement des contraintes sanitaires, le Chaudron a œuvré à gros bouillons. Dès le mois de février, nous avons proposé une journée « contes », sur le thème des Mille et une nuits, à destination des enfants à travers un récit scénarisé suivi d'un goûter. Puis une soirée pour les adultes. Devant le succès de ces deux représentations, nous renouvellerons cet événement.



Soirée contes

À l'arrivée du printemps, deux ingénieuses de l'équipe ont organisé un grandiose « rallye cocotte ». À savoir un gigantesque jeu de piste à travers les rues du village, à la découverte d'énigmes ou d'objets à collecter. Au retour des groupes, un goûter était offert aux participants dans la cour de la mairie.



Rallye Cocottes

En mai, fais ce qu'il te plait... eh bien ce fut l'apéro des voisins et amis qui s'est déroulé sous les pommiers, près de la salle du même nom. Partage de paniers repas, de bonne humeur et de musique. Le Chaudron offrait apéritif et boissons. À l'unanimité, à refaire l'an prochain !



Stage poterie

Au mois de juillet, après l'organisation d'une foire à tout, nous avons proposé deux stages gratuits d'une semaine, l'un de poterie pour enfants et adultes, l'autre de Qi Gong (pratique de santé d'origine chinoise) à destination des adultes. Un pot de fin de stage a réuni tous les participants afin de remercier les trois encadrants bénévoles. En ce qui concerne le Qi Gong, l'activité a été tant appréciée qu'elle s'est pérennisée en une pratique hebdomadaire durant toute la saison 2022/2023.

Fin juillet, vous avez été nombreux à vous attabler devant le traditionnel méchoui, mis en place en partenariat avec Saint-Pierre Animations. Nous vous y attendons pour la prochaine édition.

Malgré les vagues de chaleur de l'été, les courageux marcheurs ont pu profiter de deux visites commentées du village.

Fin août, pour la deuxième année consécutive, la compagnie « Les Marmousets » a présenté un spectacle de marionnettes qui a connu un succès retentissant : plus de 200 spectateurs !



Spectacle marionnettes

À l'automne, nous avons clôturé la saison par notre 2^{ème} bourse aux vinyles avec des exposants satisfaits et des chineurs en quête de la perle rare. 3^{ème} édition l'an prochain.

Fin juin, suite à l'officialie inauguration des locaux municipaux et associatifs, nous avons eu le plaisir de pouvoir jouir des nouveaux lieux de réunion ainsi que d'espaces de stockage.

Lors de notre assemblée générale, le renouvellement du bureau s'est conclu ainsi : président, Joël Trépied, vice présidents, Mathilde Valle et Luc Perrot – trésorier, Claude Soulier, adjointe, Fifi Goupil – secrétaire, Monique Locoge, adjoint, Jean-Claude Trépied.

Le Chaudron remercie tous ses adhérents ainsi que les bénévoles qui contribuent à l'organisation des manifestations. Merci également à la municipalité pour le soutien tant financier que matériel, le prêt des locaux ainsi que la mise à disposition du personnel communal.

Pour nous contacter :
Mail : lechaudronsaintpierre@gmail.com
Téléphone : 06 89 80 21 19

SAINT PIERRE ANIMATIONS

Une année se termine, nous allons revivre les événements passés.

Le vide-grenier du mois de juin a connu un beau succès avec plus de 50 exposants et un très beau temps.

L'exposition de peinture **du 09 au 17 juillet** a réuni des peintres de la région. Elle a été visitée par un bon nombre d'estivants et de Saint Pierrais.

Le 23 juillet, avec l'association Le Chaudron, nous avons organisé une soirée méchoui, au cours de laquelle, un feu d'artifice offert par la municipalité, a été tiré.

Le 14 août, une belle journée nous attendait pour la fête de la moisson.



L'après-midi, nous avons mis la batteuse en marche et battu le blé que nous avons fauché la semaine précédente.

De nombreux exposants ont pu profiter du beau temps pour proposer leurs articles à la vente.

J'en profite pour remercier les acteurs de cette manifestation, pour la fourniture de la matière première et pour l'ensemble des matériels exposés à savoir les tracteurs et aussi cette année tous les camions qui sont venus en nombre important.

Les 22 et 23 octobre, nous avons organisé un salon de peinture et d'artisanat qui a connu un beau succès. Huit peintres de la région sont venus exposer leurs œuvres, six artisans d'art présentaient leurs créations.

Le 19 novembre, nous avons notre soirée harengs.



Le 11 décembre, nous participons au marché de Noël.



Pour l'année 2023, nous prévoyons :

- Avec d'autres associations : La Saint Pierre des marins, le 12 février,
- Un vide grenier le 25 juin, dans le centre du village,
- Une exposition de peintures du 15 au 23 juillet à la salle des Galets,
- Une soirée méchoui, au stade, avec l'association Le Chaudron,
- Le 13 Août, au stade la fête de la moisson,
- Les 21 et 22 octobre, un salon de peinture et d'artisanat à la salle des Pommiers,
- Le 18 novembre, une soirée harengs à la salle des Pommiers
- Le 10 décembre le marché de Noël à la salle des Pommiers.

Des précisions sur ces manifestations, vous serons données en temps utiles.

Nous terminons cette rétrospective en remerciant chaleureusement toutes les personnes bénévoles, qui, d'une manière ou d'une autre nous ont aidés tout au long de l'année écoulée.

Nous vous présentons à toutes et à tous, tous nos vœux de bonheur et une bonne santé.

Jean-Paul BRIET
Président de Saint Pierre Animations

SAINT-PIERRE ANIMATIONS :
jp.andree.b@orange.fr



TENNIS CLUB



Le Club de Tennis Saint Pierrais a entamé sa nouvelle saison en Juillet 2022 avec les inscriptions adhésions 2022-2023.

Notre nouvelle saison 2022-2023 nous a apporté 13 adhésions adultes et 64 adhésions enfants (soit une augmentation de 10%) avec 6 semaines de cours l'été pour les enfants, toujours dispensés par Marie Leconte notre professeure agréée et sous une météo radieuse. Cette dernière a également dispensé des cours particuliers à la demande des adhérents.

Nos adhésions (40 euros par adulte et 25 euros par enfant pour la saison) sont en légère augmentation mais nos tarifs de cours restent inchangés par rapport à la saison antérieure. La semaine de cours enfant (4 heures de cours par semaine) est de 10 euros pour les adhérents.

Aussi des rendez-vous supplémentaires ont été proposés les mercredis après-midi et les enfants ont été nombreux à y participer.

Notre souhait est d'augmenter nos adhésions de Saint Pierrais habitant à l'année.

Chaque été, nous organisons une Fête de l'Amitié, la prochaine se déroulera au Stade de Saint Pierre en Port le vendredi 18 août 2023 à partir de 17 heures. Sont invités : les adhérents, les familles et amis du Club ainsi que la Mairie que nous remercions pour son soutien. Une animation sur le terrain permet de montrer les progrès des enfants et d'échanger nos idées. Nous en avons profité pour vendre les tee-shirts au logo du Club.

Nous souhaiterions en collaboration avec la mairie développer l'aménagement des structures sportives sur notre stade municipal.

Notre association reste familiale et conviviale. Elle permet les rencontres et de nouer des amitiés entre enfants et entre adultes.

Notre communication entre membres du Club, se fait via le site Whatsapp, qui nous permet d'informer nos adhérents rapidement et efficacement.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter Le Club par mail à tennisclub.saintpierrais@gmail.com ou auprès des responsables du Bureau au **06 78 79 26 19** ou **06 58 14 57 21**.

Nous vous espérons toujours plus nombreux pour découvrir notre Club.

Toute l'équipe du Bureau du Tennis Club Saint Pierrais.



PAROISSE SAINT-BENOIT

Dans notre secteur, le départ de nos sœurs bénédictines de l'Abbaye Notre Dame du Pré aura marqué la fin de cette année 2022. Nous les remercions très affectueusement de leur présence si précieuse depuis 28 ans et restons, bien sûr en communion d'esprit, de cœur et de prière avec elles, dans leurs nouveaux lieux de vie (maisons des Petites Sœurs des Pauvres de Caen et du Havre). Par-delà les nombreux tracas de ce monde, permettez-moi de vous transmettre « le secret d'une vie heureuse » donné par un prêtre indonésien :

« Souriez en toute simplicité
L'important est que cela vienne du cœur.
Et votre sourire rendra les autres heureux »

Belle année à chacun.
Père Marc PREVEL



Horaires secrétariat :

- Lundi et jeudi de 13h30 à 16h00
 - Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00
 - Mercredi de 13h00 à 16h30 Accueil Téléphonique numéro sur le répondeur
- Tél Paroisse : 02 35 29 81 38
Mail : paroisse.stbenoit@wanadoo.fr

Que ce soit pour un mariage ou un baptême le premier contact avec la paroisse c'est de se rendre à la permanence un samedi matin entre 10h00 et 12h00 au Presbytère de Valmont
Baptême célébré : 1^{er} et 3^{ème} dimanche après la messe et 2^{ème} et 4^{ème} samedi à 16h30 à Valmont sauf juillet et Août c'est 17h00

Ils sont nés :

le 28 mai : PONTILLON Malone
le 14 juin : AUGER Lison
le 23 juin : PETIT Emy
le 11 juillet : LEGHAT Aliya
le 26 juillet : AUBRY Esmée
le 16 décembre : ROUX Mahé
le 30 décembre : SYLLA Mia



Ils se sont pacsés :

le 1^{er} avril : SAUNIER Emmanuel et HERVIEUX Honorine
le 15 juin : LEGHAT Hakim et GUETTOUF Angélique
le 27 août : DURIEUX Jean-François et KESTELYN Aurélie
le 9 novembre : JOUREL Jeffrey et GILLET Mégane



Parrainage civil :

le 21 mai : CHAPUIS Marceau



Ils nous ont quittés :

le 10 janvier : SOUDRY Daniel
le 13 janvier : JOLLY Thérèse
le 30 janvier : DUBOC Madeleine
le 4 février : GRANCHER Jean-Claude
le 5 février : LAVENU Lucien
le 20 mars : COUILLARD Dominique
le 29 mars : DELOFFRE Emmanuelle
le 12 novembre : RAGEUL Maurice
le 20 décembre : BERGER Annick



Ils se sont mariés :

le 29 janvier : COISY Franck et DE BELLIS Marylène
le 28 mai : RISI Silvio et COCHET Anabelle
le 16 juillet : BELLENGER Steven et HEROUARD Alexandra
le 30 juillet : VIEILLÉ Clément et FORTIER Noémie



ETAT CIVIL



FVP

agence immobilière en bureau

130, chemin des Dalles - 76540 ANCRETTEVILLE-SUR-MER
02 35 16 52 83 - accueil@fvppimmobilier.com



Marque brevetée Les filles de la côte d'Albâtre, bijoux, prêt à porter, marque marine Hublot et accessoires de plage

14, Grande Rue - 76540 Sassetot le Mauconduit
Tél. 09 81 18 01 89
Facebook : Les filles de la côte d'Albâtre

Vivéco 

Alimentation générale FDJ Presse Gaz

M. et Mme CHUETTE Joël
76540 Saint-Pierre-en-Port
Tél. 02 35 27 47 35



les bijoux de charlotte



prêt à porter bijoux fantaisie
accessoires de mode
et de cérémonie



Corinne Cadinot

50 bis route de la mairie
76540 SAINT-PIERRE EN PORT
02 35 28 81 29 / 06 63 61 11 66

facebook : les bijoux de charlotte

*L'électricien le plus Saint Pierrais
de la région*

PARTN-E.R
ELEC.RESEAUX

02 35 28 85 98

*Pour les professionnels et parfait
pour les particulier(e)s Saint Pierrais(es) !*



EUURL **PARIS-GILLES**

MENUISERIE - CHARPENTE

Ossature bois - Agencement
Fenêtres bois alu pvc
Aménagement de combles

Tél. 02 35 28 19 50
Fax 02 35 28 62 59
paris-gilles@wanadoo.fr

235, chemin des marais
76400 FECAMP



SARL ISAAC-SALENNE

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

TV - Hifi - Électroménager - Antenne

25, rue J. Crochemore - 76540 VALMONT

02.35.29.14.18 isaac.salenne@wanadoo.fr

Auber
a.m.s.

ZA LA PLAINE DU BUC - 76540 THIETREVILLE

Tél. : 02.35.27.72.03

Fax : 02.35.27.56.68

mail : auber@etsauber.com

Site : www.auber-ams.com



Charles VALIN

Pompes funèbres - Marbrerie

1 bis Route de Bosville
76450 Cany-Barville
Tél. : 02 35 97 73 55
Fax : 02 35 97 39 49
N° Habilitation : 16 76 272

Rue Bernard Thélu
76640 Fauville-en-Caux
Tél. : 02 35 97 73 55
Fax : 02 35 97 39 49
N° Habilitation : 10 76 163

3, place du G^{al} Leclerc
76400 Fécamp
Tél. : 02 35 28 97 15
Fax : 02 35 28 74 42
N° Habilitation : 16 76 274

La Grange aux Fleurs



66 rue du Général de Gaulle
76450 Cany-Barville
02 35 99 37 06
lagrangeauxfleurscany@orange.fr



ENT. M LAMBERT

PLOMBERIE / SANITAIRE
CHAUFFAGE / DEPANNAGE
RAMONAGE

27 RUE JULES
CROCHEMORE
76540 VALMONT



02.35.28.36.92

COUVREUR - ZINGUEUR

ENT FAUVEL

ALEXANDRE

347 Rue du Nord 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75

fauvelalexandre@orange.fr

TAXIS FROMAGER

SASSETOT LE MAUCONDUIT
ST MARTIN AUX BUNEAUX
OURVILLE EN CAUX
FECAMP
VALMONT

06.64.91.21.31

5 TAXIS
TOUTES DISTANCES

BOULANGERIE - PÂTISSERIE

Maison SCHOONJANS
David & Nadine
Saint Pierre en Port
02.35.27.41.87



Depuis 1999 déjà !

15, Rue de la Linerie
76 540 VALMONT
02 35 10 58 37

Sarl.leplay@orange.fr www.leplaysarl.fr

Neuf & Rénovation



Maçonnerie Couverture Menuiserie

N'hésitez pas à nous contacter,
nos devis et conseils sont
gratuits !

Nos services incluent :

TOUS TRAVAUX DE COUVERTURE

"Ardoise - tuile - bardage - tôle bac acier - joint debout - étanchéité - pose de fenêtre de toit - ramonage"

TOUS TRAVAUX DE MACONNERIE

"Terrassement - maçonnerie d'agglos, brique et silex - terrasse en béton - carrelage - faïence"

TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE

"Isolation intérieur et extérieur - pose de plaque de plâtre - pose de menuiserie - création et pose d'escalier - agrandissement en ossature bois - charpente"

CONSTRUCTION NEUVE

"Construction de maison individuelle - agrandissement de maison - construction de garage"

Nous n'utilisons que des matériaux de qualité avec des fournisseurs renommés

Nos collaborateurs : dessinateur, électricien, plombier



Suivez-nous aussi sur notre page facebook Sarl Leplay



SÉJOUR D'ALBÂTRE

Locations saisonnières en bord de mer, le long de la côte d'Albâtre



Manoir de Briquedalles
15 personnes



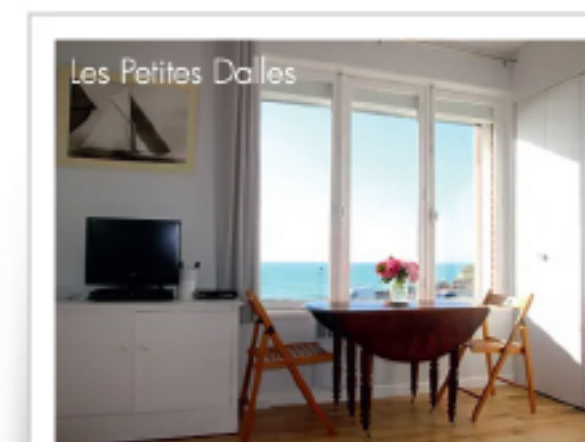
Villa le Rayon Vert
15 personnes



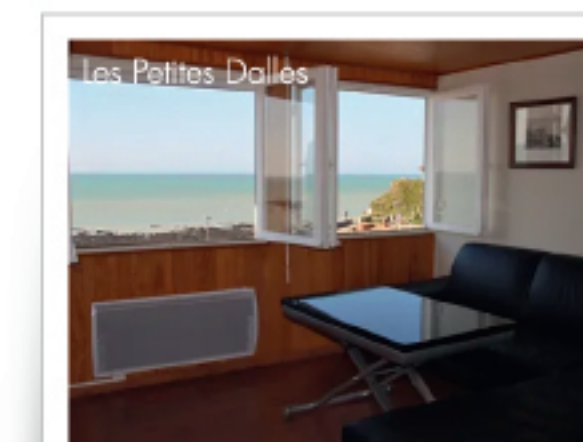
Villa Violaine
15 personnes



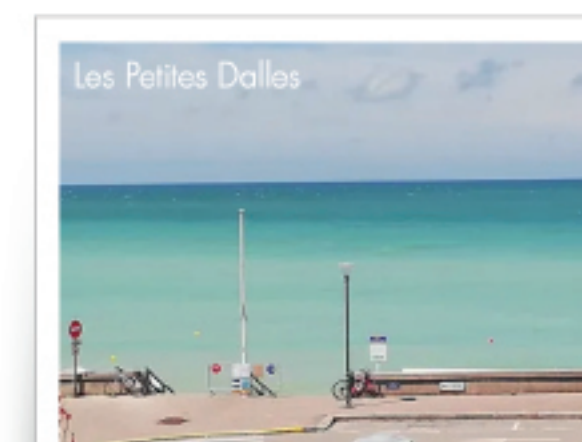
Villa Mathilde
12 personnes



Front de Mer 1
2-4 personnes



Front de Mer 2
4-5 personnes



Front de Mer 3
6 personnes

Anne Savatier +33 (0)6 81 51 82 35 - contact@sejourdalbatre.com

www.sejour-dalbatre.com

CALENDRIER DES FÊTES 2023

JANVIER

- 26 Janvier : Vœux du Maire
Salle des Pommiers - 18h30

FÉVRIER

- 12 Février : Saint-Pierre des Marins
Associations Les Galets, SPA, CNG et
Maison des Croyances
Salle des Pommiers
- 18 Février : Journée contes
Association Le Chaudron
Salle des Pommiers

MARS

- 5 Mars : Bourse aux livres
Association Le Chaudron
Salle des Pommiers
- 12 Mars : Loto
Association Les Galets
Salle des Pommiers
- 19 Mars : Salon artisanal
Association Culture et Loisirs
Salle des Pommiers

AVRIL

- 1^{er} Avril : Soirée à thème
Association ESMP
Salle des Pommiers
- 30 avril : Fête des plantes et de la soupe
Association Le Chaudron, Les Galets,
La Maison des Croyances.
- 30 avril : Concours de boules cachoises
Association La Maison des Croyances
Cour de la Maison des Croyances

MAI

- 7 Mai : Foire à tout - Association Le Chaudron
- 8 Mai : Repas des aînés
- 10 Mai : Dictée
Association d'Animation du Littoral - Salle des Galets
- 21 Mai : Foire à tout
Association Culture et Loisirs - Salle des Pommiers
- 21 Mai : Marché artisanal
Cour de la Maison des Croyances
- 26 Mai : Fête des voisins
Association Le Chaudron - Local associatif

JUIN

- 2 Juin : Fête des mères - Cour du Presbytère
- 3 Juin : Barbecue
Association ESMP - Salle des Pommiers
- 17 Juin : Concert
Association Le Chaudron - Salle des Pommiers
- 18 Juin : Vide grenier
Association Les Galets - Salle des Pommiers
- 25 Juin : Vide grenier
Association SPA - Dans le centre du village
- 29 Juin : Barbecue
Association Les Galets - Salle des Pommiers

JUILLET

- 2 juillet - Concours de boules cachoises
Associations La maison des Croyances
Cour de la maison des Croyances
- 12 juillet - Marionnettes - Association Le Chaudron
Salle des Pommiers
- 14 juillet - Jeux - Association Maison des Croyances
Cour de la maison des Croyances
- 15 au 23 juillet - Exposition de peinture
Associations Les Galets et SPA - Salle des Galets
- 15 juillet - Visite guidée du village
- 29 juillet - Méchoui
Associations SPA et Le Chaudron - Salle des Pommiers
- 29 juillet - Feu d'artifice offert par la Commune

AOUT

- 3 au 6 août - Vespa Club
Association Culture et Loisirs
Salle des Pommiers
- 12 août - Visite guidée du village
- 13 août - Fête de la moisson
Association SPA - Salle des Pommiers
- 15 août - Vide grenier
Association Pétanque - Locaux associatifs
- 16 août - Marionnettes
Association Le Chaudron

SEPTEMBRE

- 9 au 10 septembre - Minéraux fossiles
Association Culture et Loisirs
Salle des Pommiers
- 17 septembre - Concours de boules cachoises
Association La maison des Croyances
Cour de la Maison des Croyances

OCTOBRE

- 1^{er} octobre - Loto
Association Anciens Combattants - Salle des Pommiers
- 7 octobre - Soirée moules frites
Association ESMP - Salle des Pommiers
- 15 octobre - Bourse aux vinyles
Association Le Chaudron - Salle des pommiers
- 21 au 22 octobre - Peinture et artisanat
Association SPA - Salle des Pommiers
- 29 octobre - Visite nocturne, Halloween et
clôture de la saison
Association La Maison des Croyances
Cour de la Maison des Croyances

NOVEMBRE

- 5 novembre - Loto
Association Entente Saint-Pierraise de Pétanque
Salle des pommiers
- 18 novembre - Fête du hareng
Association SPA et les Galets
salle des Pommiers

DECEMBRE

- 1 décembre - Beaujolais
Association Le Chaudron - Salle des Galets
- 2 et 3 décembre - Téléthon
Association Culture et Loisirs
Salle des Pommiers
- 10 décembre - Marché de Noël
Association SPA - Salle des Pommiers
- 16 et 17 décembre - Loto
Association ESMP - Salle des Pommiers
- 23 décembre - Passage du Père-Noël
Cour de la Mairie